

Conseil municipal du 21 avril 2026

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril, le Conseil municipal, légalement convoqué le quinze avril deux mille vingt-six, s'est réuni publiquement, à partir de 14 heures, sous la présidence de Madame Nessrine MENHAOUARA, Maire. La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultané sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Madame Nessrine MENHAOUARA maire, Monsieur Kévin CUVILLIER adjoint, Madame Sandès BELTAIEF adjointe, Monsieur Gilles REBAGLIATO adjoint, Madame Florence RODDE adjointe, Monsieur Jean-Marc RENAULT adjoint, Monsieur Danilson LOPES adjoint, Monsieur Mohsen REZAEI adjoint, Madame Kahina SAIKI conseillère municipale, Monsieur Lazhari LAHRECHE conseiller municipal, Madame Maria RICARDINO conseillère municipale, Madame Catherine MAMBU conseillère municipale, Monsieur Pascal BEYRIA conseiller municipal, Madame Sylvie LEFEBVRE conseillère municipale, Monsieur Salim EL AKOUI conseiller municipal, Madame Lamia LAREDJ conseillère municipale, Monsieur Christian HOERNER conseiller municipal, Madame Danielle SALLES conseillère municipale, Monsieur Anas HADDAD conseiller municipal, Madame Annie DRUGUET conseillère municipale, Monsieur Frédéric CHEVALIER conseiller municipal, Madame Emma RICHARD conseillère municipale, Monsieur Redda MOUCHADDAB conseiller municipal, Madame Aimée CORREA conseillère municipale, Madame Gemina CRETINOIR conseillère municipale, Monsieur Christophe LORIOUX conseiller municipal, Monsieur Philippe NOËL conseiller municipal, Monsieur Dejan KRSTIC conseiller municipal, Madame Marjorie NOËL conseillère municipale, Madame Nadia AOUCHICHE conseillère municipale, Madame Anne HAMROUNI conseillère municipale.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Isabelle DE BASTOS donne pouvoir à Monsieur Kévin CUVILLIER
Madame Adeline BOUDEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc RENAULT
Monsieur Amadou SY donne pouvoir à Monsieur Danilson LOPES
Madame Michèle VASIC donne pouvoir à Monsieur Philippe NOËL
Madame Scoura LOUIFI donne pouvoir à Madame Marjorie NOËL
Monsieur Abderahmane DRAOUI donne pouvoir à Madame Nadia AOUCHICHE
Monsieur Amin GHOMARI donne pouvoir à Madame Anne HAMROUNI

Absents :

Monsieur Kévin HARBONNIER

Le secrétaire de séance : Monsieur Gilles REBAGLIATO.

Mme la Maire : Bonsoir à toutes et à tous, Nous allons démarrer le conseil municipal. Mesdames et Messieurs, chers élus, chères Bezonnaises, chers Bezonnais, nous nous retrouvons ce soir pour ce conseil municipal, dont l'ordre du jour est riche. Parmi les délibérations principales que nous examinerons ce soir figure notamment le vote de notre premier budget de mandat.

Avant d'y venir, permettez-moi d'utiliser ce propos introductif pour faire un focus sur ce qui suit, notamment sur la stratégie que nous portons pour ce mandat 2026-2032. Car ce budget n'est pas un point de départ, il est une première traduction concrète d'une ambition construite depuis notre premier acte, sous la précédente mandature.

Notre premier mandat a été celui du redressement. Soixante millions de retards d'investissement comblés, des écoles construites, des espaces verts développés, la cité éducative déployée. Bezons a changé et ce changement est visible, tangible et vécu par ses habitants. L'acte 2 de notre mandat s'appuie sur ce socle. Il ne repart pas, bien sûr, de zéro. Il va plus loin, avec six ans devant nous, pour transformer Bezons en profondeur, au service de tous celles et ceux qui y vivent.

Cette stratégie, comme je le rappelais, repose sur cinq priorités que je voudrais rappeler ce soir au préalable de la séance et du vote du premier budget, comme je disais, de cette mandature. D'abord, la question de l'éducation. Nous souhaitons continuer à investir dans nos écoles, mais au-delà des murs, c'est le contenu qui compte également. Notre objectif, c'est la réussite éducative de chaque enfant et le soutien à chaque famille, notamment les familles monoparentales, avec des dispositifs concrets adaptés à leur quotidien.

Deuxièmement, la question de la sécurité qui conditionne le bien-vivre ensemble. Nous voulons renforcer bien évidemment la police municipale et développer une vraie politique de prévention auprès des jeunes, des seniors et des victimes de violences. Notre objectif, c'est faire de Bezons une ville où chacun se sente en sécurité dans la rue comme au sein des foyers.

Troisièmement, la question du cadre de vie. Concernant l'espace public et les mobilités, nous engagerons un programme ambitieux, notamment en matière de rénovation de la voirie, qui est un axe majeur de notre mandat, et nous développerons bien évidemment les mobilités douces qui vont avec la rénovation de ces voiries. Ce sera beaucoup plus facile. Nous poursuivrons le verdissement qui a déjà démarré sous la précédente mandature et la transition écologique avec une commission environnementale ouverte aux associations pour coconstruire des projets. Sur l'urbanisme, notre cap est clair : qualité architecturale, respect de l'environnement, utilité pour les habitants. Chaque projet doit apporter un service réel à la ville. C'est le sens du projet Albert 1er sous la précédente mandature et c'est la dynamique engagée dans le quartier du Grand Serre.

Quatrièmement, en matière de solidarité, Bezons doit être une ville solidaire, vivante et citoyenne. Nous souhaitons renforcer notre soutien aux plus fragiles, développer l'offre de soins et l'accès au sport pour tous. La jeunesse sera au cœur de cet acte 2 également, avec notamment la création d'un parlement des jeunes et plein d'autres sujets. Et nous voulons bien sûr amplifier la vie citoyenne, conseils de quartier, tissus associatifs, culture et événements partagés. C'est ce qui donne son âme à Bezons.

Cinquièmement et enfin, Bezons doit devenir une ville qui crée et qui attire. Notre objectif économique est simple : soutenir le commerce de proximité, accueillir des entreprises et créer les conditions d'un développement qui bénéficie directement à nos habitants. C'est cette stratégie cohérente, construite, tournée vers l'avenir qui a guidé l'élaboration du budget que nous allons vous présenter ce soir et que nous allons examiner. Un budget responsable dans ses équilibres et déterminé dans ses choix.

Je souhaite profiter de cette prise de parole pour remercier l'ensemble des agents qui ont participé à l'élaboration de ce budget, les agents de la Ville, bien sûr, et la qualité de leur travail. Je les remercie parce que cela n'a pas été simple pour eux de travailler à cheval entre deux mandatures et une campagne électorale au milieu.

Je vous remercie et je déclare ce conseil municipal ouvert. Je vous propose que M. Rebagliato soit notre secrétaire de séance. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, on va passer à l'appel.

(M. Rebagliato procède à l'appel.)

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2026

Mme la Maire : Avez-vous des remarques ?

Mme Noël : Bonsoir à tous. J'ai juste une petite explication. C'est la première fois que nous voyons figurer à l'intérieur d'un compte-rendu de conseil municipal ce que l'on appelle des didascalies au théâtre, c'est-à-dire des situations. On sait ce qui s'est passé dans la salle et dans le public au moment de la lecture des textes. Moi, ça me dérange vraiment. Ça n'a pas été fait auparavant, surtout quand c'est écrit « hué ». Ce n'est pas très agréable. « Applaudissements » encore, ça passe. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il y a écrit cela, Madame Menhaouara ?

Mme la Maire : Je n'en ai aucune idée.

Mme Noël : Est-ce que vous vous engagez à les retirer ?

Mme la Maire : Je ne sais pas. Je ne l'ai pas vu.

Mme Noël : Ce n'est pas très responsable.

Mme la Maire : C'est à quelle page ?

Mme Noël : Il y en a plusieurs, la page 7, la page 9, la page 10.

Mme la Maire : Je vais regarder. Cela vous pose un problème, c'est ça ?

M. Krstic : Excusez-moi, je me permets une intervention.

Mme la Maire : Monsieur Krstic, il faut attendre que je vous donne la parole.

M. Krstic : On peut partir et vous laisser entre vous, si vous voulez. On fait comment ? L'impartialité, c'est comme ça au conseil municipal ?

Mme la Maire : Respectez la règle. Demandez la parole et je vous la donne. Ne prenez pas la parole seul. Demandez la parole et je vous la donne.

M. Krstic : Je vous la demande.

Mme la Maire : Allez-y, Monsieur Krstic.

M. Krstic : Comment expliquez-vous ces huées, ces applaudissements sur un compte-rendu d'un PV.

Mme la Maire : C'est un prestataire extérieur qui rédige.

M. Krstic : Bien, très bien. Il faut que ce soit relu.

Mme la Maire : Vous savez, on va les laisser. Allez, pour le plaisir. On passe au vote.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2026, ci-annexé.

Dossier n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026

Mme la Maire : Avez-vous des remarques ?

Mme Aouchiche : J'étais absente lors du dernier conseil municipal, donc je m'abstiendrai. J'avais une petite remarque à faire. Je ne sais pas si elle pourra être prise en compte. Est-ce que, lorsque l'on vous fait des remontées sur les procès-verbaux en amont du conseil municipal, lorsque nous les recevons à domicile, est-ce que les services pourraient différencier les remarques que nous faisons, notamment sur une écriture qui ne serait pas celle que nous souhaiterions voir apparaître. Est-ce qu'elle pourrait être différenciée pour que nous puissions suivre notre demande ? Je ne sais pas si j'ai été très claire. Lorsque l'on fait une remarque au service pour dire que, sur le procès-verbal, nous souhaiterions voir une modification sur ce qui a été retranscrit dans le PV, est-ce que cette modification pourrait apparaître de couleur différenciée, ou en format différent, pour que nous puissions suivre ?

Mme la Maire : Non, la seule chose que l'on prend en compte, c'est si votre propos a été mal dit dans le contenu, on peut le réintégrer. Mais comme la séance est filmée et enregistrée, en général, les propos sont retranscrits tels quels. Mais on ne va pas s'amuser à rajouter de la couleur, etc. Il faut juste que le compte-rendu soit fidèle à la séance.

Mme Aouchiche : Oui, bien sûr, mais c'était juste pour une facilité de suivi, après, des modifications. Mais merci pour votre réponse.

M. Noël : Plusieurs choses. Vous n'êtes pas sérieuse quand vous dites que vous laissez « applaudissement », « huées » et autre. Parce qu'il y a un autre problème, c'est le contrôle de légalité sur la première approbation. On a été gentil, on ne voulait pas trop bouger là-dessus. Moi, je vous demande simplement : vous retirez ce genre de remarques. Ce n'est pas très républicain, vous êtes très républicaine habituellement. Et là, ce n'est pas un comportement qui va dans ce sens. Sur ces questions, je vous demande une suspension de séance, conformément au règlement intérieur.

Mme la Maire : On va passer au vote sur l'interruption de séance. Monsieur Noël demande une interruption de séance - je ne sais pas, je n'ai pas bien compris - liée au compte-rendu du point numéro 1 sur lequel on a déjà voté.

M. Noël : On n'est pas des enfants, du style, « puisque c'est comme ça, je le laisse ». Ce n'est pas acceptable, Madame Menhaouara.

Mme la Maire : Changez d'attitude. Enfin, dites à votre groupe de changer d'attitude.

M. Noël : On va revenir sur les attitudes tout à l'heure et tout le long du conseil, vous y aurez droit. Moi, je vous demande une suspension de séance et je pense qu'il serait très utile de la faire. Et je vous demande de retirer vos propos, d'une part, et y compris ceux que vous avez indiqués sur le PV.

Mme la Maire : On va voter sur la suspension de séance.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

REJETTE la demande de suspension de séance.

Mme la Maire : Le premier point a été voté. Moi, je veux bien me montrer, comme vous voulez, sympathique, etc., mais à un moment donné, le respect est réciproque. Un membre de votre groupe ne s'est pas montré respectueux. Donc, je passe au vote. Le point numéro 1 a été voté. On est au point 2. Je mets au vote le point 2.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026, ci-annexé.

Dossier n° 3 - Communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Mme Richard : En effet, je vais vous présenter le rapport égalité hommes-femmes. Ce rapport présente de façon claire et concrète la situation de notre collectivité en tant qu'employeur, le contexte de notre territoire et surtout l'ensemble des actions que nous avons mises en place pour lutter contre les inégalités.

Sur le plan interne, nos effectifs sont largement féminisés, avec 71 % de femmes. La parité dans nos postes à responsabilité est non seulement atteinte, mais même dépassée. Les femmes représentent 56 % des emplois de direction et d'encadrement supérieur. Des écarts subsistent toutefois, notamment dans l'organisation du temps de travail : 85 % des agents à temps partiel ou non complet sont des femmes.

Depuis 2023, un dispositif de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles est en place à Bezons. La procédure s'articule en quatre étapes. Le recueil du signalement, un premier échange avec les personnes à l'origine du signalement, une décision du comité décisionnel qui peut conduire à une investigation complémentaire et à la mise en œuvre de cette investigation. Nous avons fait le choix d'élargir au maximum les interlocuteurs auprès desquels les signalements peuvent être effectués.

D'un point de vue externe, selon les données de l'INSEE, les femmes représentent 51,7 % de la population. Notre territoire se caractérise surtout par un fort taux de familles monoparentales. Près de 19 % des familles bezonnaises sont composées de femmes seules avec enfants, contre 3 % d'hommes seuls avec enfants. Par ailleurs, les inégalités économiques restent marquées. Le taux de chômage des femmes dépasse celui des hommes de 2,5 points et, à temps de travail équivalent, leur salaire est inférieur de 14,9 %.

En ce qui concerne l'accès aux activités sportives, dans le sport municipal, les femmes représentent 61 % des inscrits, avec une présence encore plus marquée dans les activités aquatiques (68 %). À noter qu'en 2025, la part des adolescentes dans le sport terrestre a nettement progressé, atteignant 65 %. Dans le sport associatif, les femmes constituent 56 % des adhérents. Toutefois, un décrochage apparaît à l'adolescence. Les filles ne représentent plus que 33 % des 12-18 ans. La mixité varie fortement selon les disciplines. Par exemple, 98 % de femmes à l'USOB Twirling contre seulement 3 % à l'USOB Football.

En ce qui concerne l'accès aux équipements culturels, à l'école de musique et de danse, les femmes représentent 73 % des inscrits. À la médiathèque, elles constituent 64 % des inscrits. En ce qui concerne l'accès au centre municipal de santé, en 2025, les femmes représentaient 62 % des patients du CMS. En ce qui concerne les accès aux actions jeunesse, les filles représentent 51 % des jeunes bénéficiaires de ces actions. En revanche, elles restaient très peu représentées dans les séjours d'animation, ce qui constitue un axe de travail prioritaire pour les services jeunesse en vue de l'été prochain.

En ce qui concerne la fréquentation des centres sociaux, ils accueillent un public majoritairement féminin à 75 %. Cette proportion est encore plus marquée dans certains dispositifs : 84 % des femmes aux ateliers sociolinguistiques, 89 % dans les animations famille et 97 % dans les lieux d'accueil parents-enfants. En ce qui concerne la place des femmes dans les actions sociales du CCAS, chez les seniors et dans l'aide à domicile, les femmes sont largement majoritaires : 67 % des participants aux animations seniors, 57 % pour le portage des repas et 72 % des aides à domicile. En matière d'aide sociale, la tendance s'inverse, les hommes isolés représentent 59 % des bénéficiaires contre 41 % des femmes isolées. En ce qui concerne la maison France Service, l'équipement est légèrement majoritairement fréquenté par des femmes, 52 % en 2025, et la fréquentation des permanences d'accès aux droits reste quant à elle globalement équilibrée entre les femmes et les hommes.

Face à ce contexte, notre politique municipale se déploie à travers neuf axes majeurs.

Le premier axe : la lutte contre les violences faites aux femmes. Notre action s'organise autour de deux axes majeurs : le premier, le repérage et l'accompagnement. En partenariat avec le CIDFF, le Centre d'information des droits des femmes et des familles, un dispositif dédié a été mis en place. Un numéro de téléphone spécifique permet d'orienter les appels vers le CCAS, où les situations sont analysées avant, si nécessaire, d'organiser un rendez-vous avec des représentants de l'association. Ces entretiens se déroulent dans des locaux du centre de santé afin de garantir une confidentialité. En 2025, 43 femmes victimes de violences intrafamiliales ont ainsi été accompagnées à travers 91 rendez-vous sécurisés au CMS.

Dans un deuxième aspect, nous axons aussi sur les actions de sensibilisation. À l'occasion de la journée internationale du 25 novembre, plusieurs actions ont été menées : organisation d'une conférence publique sur la confiance en soi, mise en place de huit cours de self-défense, accueil de l'exposition « Violence, elles disent non » et tenue de ciné-débats autour du film « L'amour et les forêts ». Des initiatives ont également ciblé les jeunes avec la réalisation d'un micro-trottoir et la création d'un mur d'expression. La CAF a par ailleurs présenté son pack Nouveau départ et un violentomètre a été distribué à l'ensemble des agents.

Deuxième axe : les modes de garde des jeunes enfants. L'accès à un mode de garde constitue un levier essentiel pour l'accès à l'emploi des femmes. Le relais Petite Enfance a ainsi accompagné 310 familles en 2025. Nous avons soutenu l'ouverture d'une micro-crèche et accompagné la création de nouvel équipement. Par ailleurs, dans une logique de soutien aux mères isolées, 24 % des places en structure d'accueil ont été attribuées à des familles monoparentales.

Troisième axe : la sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans les centres de loisirs. Des actions éducatives, des ateliers, des spectacles ont été menés pour déconstruire les stéréotypes de genre et rappeler qu'aucune activité n'est réservée à un sexe.

Quatrième axe : la sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans la culture. La médiathèque a valorisé de nombreuses artistes féminines afin d'interroger la place des femmes dans la création. Le partenariat avec l'Orchestre Divertimento, dirigé par Zahia Ziouani, a également été renforcé.

Cinquième axe : la promotion de la santé des femmes. Face à la désertification médicale, la Ville a fait de la santé des femmes une priorité du centre municipal de santé. Consultations gynécologiques, 1 753 consultations réalisées en 2025. Mise en place de l'IVG médicamenteuse, cela représente 99 consultations réalisées, illustrant la volonté municipale de garantir l'accès à ce droit fondamental. Des actions de prévention, le projet NutriWay a accompagné des femmes en situation de vulnérabilité sur des enjeux nutritionnels. Des actions de dépistage du cancer du col de l'utérus ont été menées, ainsi que l'opération Octobre Rose avec la venue du mammobus : 69 femmes ont été sensibilisées et 42 mammographies ont été réalisées sur place. Il y a aussi eu la création du pôle femmes et enfants, dédié notamment au dépistage des troubles du neurodéveloppement, avec une extension prévue en 2026 pour la prise en charge de la dépression postpartum. Il y a aussi eu l'ouverture d'une salle d'allaitement à l'Hôtel de ville pour nos agentes.

Sixième axe : la place des femmes dans l'espace extérieur. Des aménagements ont été réalisés pour favoriser une utilisation plus mixte des espaces, notamment dans l'école Louise Michel ou le groupe scolaire Marie-Claude et Paul Vaillant-Couturier, afin d'éviter toute appropriation genrée. En ce qui concerne la toponymie de nos espaces publics, pour rendre visibles les femmes dans l'espace public, les habitants ont été associés au choix de noms de lieux, comme le square Colette, le square Lyli Herse ou encore le stade Alice Coachman.

Septième axe : la sensibilisation des publics à l'égalité femmes-hommes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Dans le cadre de cette journée, le projet « être femme, être fière » a donné lieu à plusieurs actions : appel à slogans, ateliers artistiques, quiz dans l'espace public, exposition de portraits et de messages en cœur de ville et à la Fabrik'Art.

Huitième axe : la représentation des femmes et l'égalité des femmes-hommes dans les supports de communication. Une attention particulière est portée au magazine Bezons Info. En 2025, la rubrique « Portrait du mois » a représenté la parité avec six femmes et cinq hommes.

Neuvième et dernier axe : la lutte contre la précarité menstruelle. Des distributeurs de protection périodique gratuits ont été pérennisés pour les agentes de l'Hôtel de ville, à la médiathèque et au centre municipal de santé.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal est invité à prendre acte de la communication de ce rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Mme la Maire : Merci, Madame Richard. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal donne acte.

Dossier n° 4 - Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 – affectation provisoire du résultat de fonctionnement

Dossier n° 5 - Fiscalité directe locale - Vote des taux applicables en 2026

Dossier n° 6 - Autorisations de programme et crédits de paiement

Dossier n° 7 - Adoption du budget primitif - Exercice 2026

Mme la Maire : Je vous propose de présenter ensemble la 4, la 5, la 6, avec fiscalité directe et autorisations de programme, et la 7, qui est le budget primitif. Nous faisons une présentation globale, et après on votera dossier par dossier. Madame Noël.

Mme Noël : Merci. Pas de problème pour tout présenter. Cela a même du sens et ce sera plus pertinent pour ceux qui nous écoutent. Toutefois, est-ce que nous aurons le droit à quatre prises de parole ? Il y a quatre dossiers, quatre prises de parole.

Mme la Maire : Si vous voulez.

Mme Noël : Oui, je le demande. Merci.

Mme la Maire : De toute façon, on fera par nombre de délibérations, si ça vous arrange. Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. Effectivement, après le ROB vu lors du dernier conseil municipal, voilà le temps de la suite du process budgétaire qui nous amène à discuter du premier budget de ce mandat. Et effectivement, pour éviter les répétitions, il est proposé de présenter de façon globale les délibérations.

Je vous propose d'avoir une présentation essentiellement technique des points 4, 5, 6 et ensuite d'avoir, lors du débat sur le budget primitif, un zoom sur les chiffres.

Sur le dossier 4, rapidement, on vous propose d'approuver la reprise anticipée du résultat ainsi que l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement, en deux temps. Dans un premier temps, la reprise anticipée qui permet d'intégrer dès à présent dans le budget les résultats de l'exercice précédent, sans attendre le vote du compte administratif. Cela permet d'avoir une vision plus fidèle du budget et d'assurer une gestion continue. Cette délibération est en deux temps, la première partie la reprise et en deuxième partie l'affectation qui permet de déterminer l'utilisation de manière provisoire, conformément aux règles budgétaires, de la reprise précédemment évoquée, qui permet de mobiliser les besoins de financement de la section d'investissement. À noter que sur ce point 4, ces éléments sont provisoires et seront ajustés en fonction de l'adoption du compte administratif et sur la base des résultats définitifs.

Pour le point 5, il s'agit du vote de la fiscalité directe locale qui a été évoquée et sur laquelle on reviendra dans le budget primitif.

Mme la Maire : Je veux juste préciser, pour les gens qui nous écoutent, qu'il n'y a pas de proposition d'augmentation. On maintient les taux appliqués précédemment.

M. Cuvillier : Sur le point 6, on discutera des autorisations de programme et de crédits de paiement qui sont un moyen de gestion, et qui seront également évoquées dans le point 7.

Concernant le budget primitif, cela a déjà été évoqué lors du ROB, il s'agit d'un acte majeur dans la vie démocratique d'une collectivité territoriale, donnant corps à la fois au principe de libre administration et des collectivités territoriales, ce document a une triple fonction.

Premier point, une fonction politique, d'abord, car il est la traduction financière des choix stratégiques de la majorité municipale précédemment évoquée lors du débat du ROB.

Deuxième point, une fonction juridique, puisqu'il assure l'inscription des crédits correspondant aux dépenses obligatoires, ainsi que les conditions de l'équilibre budgétaire, et donc c'est juridique et légal.

Et troisième point, une fonction démocratique, puisqu'il permet d'informer nos concitoyens sur les principaux projets, ainsi que sur les principales caractéristiques des finances de la commune.

Le débat, je ne vais pas vous refaire le ROB lors du dernier conseil municipal, mais le travail préparatoire, et c'est toujours utile de le rappeler, à l'élaboration de ce projet de budget primitif, a été mené une fois de plus dans un contexte particulièrement incertain. Et je remercie les services, dans la continuité de ce qu'a dit Madame la Maire, pour le travail accompli. Un contexte incertain du fait de l'adoption de la loi finance 2026 et qui, cela devient une habitude, a été cette année encore particulièrement tardive et chaotique. La faute à la fois à un contexte national, mêlant des crises des finances de l'État et des turbulences politiques internes. Deuxième contrainte forte à ces facteurs d'incertitude, se sont ajoutées les conséquences de la crise au Moyen-Orient qui ont débuté le 28 février 2026 et dont il est aujourd'hui encore bien difficile d'entrevoir l'issue.

Ce budget, cela avait déjà été évoqué lors du ROB comme budget de transition, le budget primitif 2026 a un triple objectif. Premier point : assurer la soutenabilité des engagements déjà pris par la collectivité. Deuxième point, poursuivre l'effort de redressement des comptes de la commune initiés lors du précédent mandat. Et troisième point, poser des bases saines, donnant des marges de manœuvre nécessaires à de futurs arbitrages politiques.

Depuis 2020, les trois priorités qui structurent la stratégie financière de la commune restent invariablement les mêmes : rattraper le retard en équipement public et donner quelques chiffres en lien avec ça. Entre 2000 et 2020, les dépenses d'équipement ont été en moyenne de 213 euros par habitant et par an, là où ce chiffre s'élevait en moyenne à 314 euros par habitant et par an dans les communes de même strate, soit un écart de même strate. Un retard en équipement public et un retard d'investissement ont forcément eu des conséquences qu'on a eues pour mission de rattraper. Et le travail a été bien entamé lors du précédent mandat, mais il faudra le poursuivre.

En 20 ans, Bezons a réalisé 124,5 millions de dépenses d'équipement, là où une ville de la même taille, respectant les ratios moyens de la strate, aurait dû en réaliser 183 millions, ce qui fait un écart de près de 58,5 millions d'euros et qui, encore une fois, est à mettre en corrélation avec les équipements publics manquants. Avec 82 millions de dépenses d'équipements réalisées en parvenant à stabiliser l'encours de la dette, un tiers du retard accumulé avant 2020 a été rattrapé au cours du mandat 2020-2026. Mais effectivement, il y a eu un tiers de rattrapé. Il reste deux tiers encore à rattraper. Le travail est à poursuivre.

Deuxième point de logique budgétaire : assainir la situation financière de la commune. Ici aussi, il me semble important de rappeler quelques réalités des chiffres et des faits, rien que des faits. Là où la capacité d'autofinancement nette était en moyenne de 254 400 euros par an entre 2000 et 2019 inclus, elle s'est établie à 1,5 million par an en moyenne sur la période 2020-2025, ce qui représente une augmentation de 498 %. Et ces quelques chiffres permettent de saisir l'ampleur de l'effort de redressement amorcé ces dernières années. Et nos ratios financiers sont désormais bien plus conformes aux standards attendus d'une commune de notre strate.

Pour autant, et ça a été dit, cet effort, il faudra impérativement le poursuivre pour soutenir nos dépenses d'équipement et maintenir nos services publics dans un contexte, il faut aussi le rappeler, et c'est important, dans un contexte de baisse du soutien de l'État et de tarissement de l'écofinancement, notamment les subventions.

En effet, au-delà des chiffres, et la finance n'est qu'un outil, il ne faut jamais oublier qu'une situation financière saine est avant tout un socle indispensable pour pérenniser et améliorer la qualité du service rendu aux habitants. Maîtriser les finances d'une collectivité, c'est à la fois maîtriser ses marges de manœuvre et c'est maîtriser son avenir. Renoncer en miroir à les contrôler, c'est hypothéquer le futur d'un territoire et d'une population. Depuis 2020, le principe de responsabilité a été au cœur de notre action et celui-ci impose une trajectoire claire. Celle que nous vous proposons se résume en trois points : solder le passif de ce qui n'avait pas été fait, sécuriser les actes du présent et préparer l'avenir.

Au vu du contexte national et international, particulièrement incertain, dans lequel nous allons devoir arrêter notre budget ce soir, nos efforts de maîtrise de la situation budgétaire de la commune prennent cette année un relief tout particulier. En effet, cela a été vu la dernière fois suite au rapport d'orientation budgétaire approuvé par le Conseil municipal le 7 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal d'adopter son budget pour 2026 conformément aux orientations et aux priorités fixées par la municipalité,

à savoir trois points : un point relatif à l'éducation, le sport, la culture, la jeunesse et la vie sociale, un deuxième point en lien avec la sécurité et la tranquillité publique, et enfin, un troisième point en lien avec l'environnement, le cadre de vie et le développement durable.

Sujet rapidement évoqué dans les délibérations précédentes, le projet de budget 2026 est construit avec la reprise anticipée des résultats extérieurs. Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit, de façon assez succincte :

- résultat de fonctionnement : 7,7 millions,
- résultat d'investissement : - 3,467 millions d'euros en besoin de financement.

Les recettes restantes à réaliser en investissement : 5 millions d'euros. Les dépenses restantes à réaliser en investissement : 1,5 million d'euros. Soit un besoin de financement cumulé d'investissement à couvrir de 41 429,98 euros.

Conformément au dispositif du CGCT, le résultat de la section de fonctionnement 2025 est affecté de la manière suivante :

- section d'investissement : 41 429,98 euros au compte de recette 1 068 ;
- section de financement : 7 665 425,73 au compte de recette 002.

Ainsi, le budget primitif 2026 s'équilibre à 102 188 666,86 euros, dont 71 256 937,81 euros en fonctionnement et 30 931 729,05 euros en investissement. Voilà pour l'équilibre du budget primitif 2026.

Nos dépenses réelles de fonctionnement 2026 sont estimées à 57,9 millions, en augmentation de 1 % par rapport au BP 2025. Cette évolution matérialise notamment les efforts réalisés pour contenir la trajectoire des chapitres 0,11 et 0,12. Elle marque une stabilisation des charges générales, malgré les incertitudes énergétiques, l'inflation, etc. Quant à la hausse de 1,2 % de la masse salariale, elle confirme, dans la continuité du précédent mandat, la maîtrise de chapitre, malgré des décisions nationales non compensées, l'impactant. Et on peut notamment rappeler que les cotisations CNRACL pèsent désormais 600 000 euros de plus par an par rapport à 2024.

Notre section de fonctionnement traduit aussi des priorités assumées, notamment pour ce qui a trait au soutien renforcé aux politiques sociales, qui explique l'augmentation de près de 11 % des autres charges de gestion courantes. Au sein de ce chapitre, le soutien de la Ville au CCAS passe en effet de 1 192 511 euros à 1 437 627 euros, soit une augmentation de plus de 20 %. Au vu du contexte évoqué, il conviendra bien entendu de rester particulièrement vigilant pour tout ce qui a trait à l'évolution des coûts de l'énergie et des taux d'intérêt.

Ensuite, nous vous proposons de faire un petit zoom sur la présentation de nos dépenses de fonctionnement par fonction. Celles-ci illustrent, et sont assez révélatrices, des choix politiques forts réalisés par la municipalité. Des choix orientés vers les besoins quotidiens des habitants et destinés à garantir un service public de qualité accessible à tous. On voit les différents choix, notamment en jaune :

- avec 15 millions, l'éducation est ainsi le premier poste de dépense et une priorité municipale claire,
- les 14,8 millions consacrés aux services généraux permettent d'assurer la continuité du service public, de garantir l'efficacité de l'action municipale et de valoriser l'engagement des agents,
- les 9,5 millions sur la fonction 4 pour la santé et l'action sociale permettent d'accompagner les publics fragiles, de répondre aux enjeux sanitaires et de renforcer la cohésion sociale,
- les 6,9 millions sont destinés à développer l'offre culturelle et sportive, favoriser les liens sociaux ainsi qu'à soutenir les associations et le TPE,
- 8,1 millions sont consacrés aux fonctions 5 (aménagement des territoires et habitats) et 7 (fonctions environnement),

- et enfin 3,1 millions sont affectés à la sécurité.

Voilà pour la ventilation des principales dépenses de fonctionnement qui traduit en premier point d'un budget fidèle à nos engagements, à la fois priorité à l'humain, en deuxième point, d'un service public renforcé et, en troisième point, d'une vision d'avenir assumée. Il s'agit vraiment de répondre aux besoins d'aujourd'hui et toujours préparer l'avenir, préparer demain.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement 2026, elles sont estimées à 63,2 millions, niveau proche du BP 2025. Derrière cette relative stabilité en apparence, on note d'une part des dynamiques positives :

- + 7,5 % d'atténuation de charges, notamment via l'optimisation, et c'était évoqué lors du ROB de la subvention Teulade avec un montant inscrit de 161 000 euros en 2026,
- + 14,1 % des produits de services relatifs à la refacturation des dépenses RH entre le budget Ville et le budget du SAD mis en place de façon réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2026,
- + 7 % d'augmentation de dotation et participation suite à l'augmentation de la DGF et de la DSU.

En miroir, il y a également des ajustements prudents qui ont été mis en place :

- - 1,4 % sur les impôts et taxes qui s'expliquent par les incertitudes existantes sur l'attribution en 2026 de la dotation en solidarité communautaire,
- - 1,2 % sur la fiscalité locale, qui traduit la baisse des bases fiscales relatives à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, encore une fois une décision de l'État, appliquée depuis 2024.

Les autres produits sont globalement stables.

Ce budget est un budget primitif. Il va de soi que nous resterons particulièrement attentifs aux évolutions de contexte et plusieurs points de vigilance en lien avec l'évolution des coûts, de l'énergie et des taux notamment, seront particulièrement scrutés tout au long de l'exercice budgétaire 2026. Les contraintes pesant sur les budgets locaux impacteront nécessairement nos niveaux d'épargne en 2026 et ceux-ci devront néanmoins rester dans la cible posée en termes de stratégie financière, puisque l'épargne brute devrait nous permettre de couvrir le remboursement du capital à la dette et dégager un autofinancement net de plus de 1,4 million d'euros.

Concernant la section d'investissement, les dépenses d'équipement, chapitres 20, 21 et 23, s'élèvent à 17,2 millions d'euros en 2026 et le remboursement du capital de la dette atteindra, lui, 3,87 millions. Les autres immobilisations financières composées notamment des participations aux ZAC, s'élèveront à 2,3 millions d'euros.

Pour revenir plus en détail sur les dépenses d'équipement prévues aux ACP, celles-ci se détailleront comme suit, sujet évoqué dans la délibération précédente :

- l'AP11 révision du PLU à 90 000 euros,
- l'AP14 restructuration et extension du groupe scolaire Marie-Claude et Paul Vaillant-Couturier, c'est le solde de l'opération pour 540 000 euros,
- l'AP15, la création de la halle sportive de 5 500 000 euros,
- l'AP16, création d'un groupe scolaire rue Albert 1er, 6,4 millions d'euros.

Hors, ACP, et encore une fois, ce n'est pas extensif, les autres dépenses d'équipement porteront notamment sur la fourniture de rideaux et de stores dans les groupes scolaires, des travaux d'ouverture de classe à Angela Davis, rénovation mise en place de contrôle d'accès et d'alarme anti-intrusion dans les équipements publics, rénovation de cabinets médicaux au CMS, divers travaux de voirie, des travaux de rénovation de l'éclairage public et des études pour le plan de circulation qui permettront d'avancer sur ce sujet et à ces projets s'ajoutent aussi les acquisitions de matériel pour les services, dont la DSI.

À l'image de ce que nous avons fait pour la section de fonctionnement, je vais prendre juste quelques instants pour vous projeter une présentation de nos dépenses d'investissement par fonction, qui permet là aussi d'illustrer les choix politiques réalisés par la municipalité.

On le voit pour ce qui était en miroir de ce qui se passe sur le fonctionnement, l'éducation est également le premier poste de dépense en section d'investissement, avec 8,6 millions d'euros programmés en 2026. Au sein des 8 millions d'euros affectés aux services généraux, on trouve notamment les 3,87 millions de remboursement du capital de la dette, 3,49 millions de soldes de l'aide d'exercice 2025 reportée et 674 000 de dépenses d'investissement transverses à l'ensemble des services.

Par ailleurs, 6,5 millions permettront de financer les dépenses d'investissement destinées à la culture et au sport. Et on trouve également 3 millions dédiés à l'aménagement et à l'environnement et 373 000 euros pour les questions liées à la sécurité.

Encore une fois, cette liste des dépenses d'investissement n'est pas exhaustive, mais voilà qui permet de dessiner une stratégie d'investissement claire, traduisant les orientations politiques de la municipalité et donnant la priorité aux équipements structurants.

Concernant les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2026, hors reste à réaliser, elles sont estimées à 2,5 millions pour le FCTVA, 3 millions de taxes d'aménagement et 4,8 millions de subventions.

Au 31 décembre 2025, le montant de l'encours de la dette de la commune s'élevait à 43 millions d'euros. Le taux moyen des emprunts est de 2,52 % et la durée résiduelle est de 13 ans et 10 mois. L'encours de la dette devrait se situer à 44 237 000 euros au 31 décembre 2026, selon les projections. Point important, la capacité des endettements prévisionnels sera alors de 8,3 années.

Enfin, concernant la fiscalité, les taux d'imposition resteront inchangés en 2026 et s'établissent comme suit :

- taxe sur le foncier bâti, 43,8 %,
- taxe sur le foncier non bâti, 86,37 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres loyers meublés non affectés à l'habitation principale, 20,84 %.

Ce sont les mêmes taux que l'année précédente. Il n'y a pas de changement et d'évolution des taux d'imposition.

Pour conclure, les faits rien que les faits. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et la trajectoire des finances de notre commune a été infléchie par une action amorcée au cours du mandat 2020-2026. Un puissant effort d'assainissement des comptes de la Ville et de rattrapage du retard en équipement public de façon concomitante a été engagé et réalisé. Au travers de ce BP de 2026, il vous est proposé, parce que cela a été vu qu'il reste du travail, de poursuivre l'œuvre de redressement amorcée depuis 2020 pour l'avenir de notre ville. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci, Monsieur Cuvillier. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme Aouchiche : On est d'accord que vous nous avez présenté jusqu'au dossier numéro 7, c'est bien cela ?

Mme la Maire : Il a été présenté le dossier 4, affectation provisoire des résultats, le dossier 5, la fiscalité, le dossier 6, les APCP et le dossier 7, présentation du budget primitif.

Mme Aouchiche : Très bien. Alors, je vais d'abord poser une première question sur les APCP. Il y avait une AP17 concernant le centre municipal de santé qui avait été décidée en 2024 à hauteur de 5,2 millions, et je voulais savoir où on en était de cette AP, qui n'apparaît pas ici.

Mme la Maire : Sur cet exercice, il n'y a pas de dépenses, mais elle existe toujours.

Mme Aouchiche : Et du coup, on en est où du projet ?

Mme la Maire : Pour le moment, il y a un recours des habitants sur le permis. Tant que le recours n'est pas stabilisé, on ne peut pas avancer sur le dossier.

Mme Aouchiche : D'accord, merci. Alors, le budget que vous nous présentez aujourd'hui est un acte important parce qu'il traduit concrètement vos priorités pour notre ville. Nous voulons être clairs, nous ne partageons pas ces choix. Sans entrer dans une polémique inutile, nous constatons que ce budget ne répond pas suffisamment aux réalités que vivent les habitants de la ville. Dans un contexte de hausse des prix, de difficultés croissantes pour beaucoup de familles, nous pensons qu'il aurait fallu faire d'autres arbitrages, plus tournés vers les urgences sociales. Pour nous, la priorité doit être la justice sociale, l'égalité d'accès aux services publics et le renforcement des solidarités au niveau local. Cela suppose d'investir davantage là où les besoins sont les plus forts.

Nous voulons aussi redire clairement notre attachement aux agents municipaux. Ils font vivre le service public au quotidien. Leur donner des moyens, améliorer leurs conditions de travail, ce n'est pas secondaire. C'est essentiel pour répondre aux attentes des habitants. Ce budget ne va pas assez loin dans ce sens. Nous avons relevé qu'à ce jour, les effectifs de la Ville s'élèvent à 840 emplois, avec 88 agents en catégorie A, 112 en catégorie B et 506 en catégorie C. Il y a également 134 emplois qui apparaissent dans une catégorie autre. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer à quoi correspond cette catégorie autre ?

Sur ces 840 agents, seuls 421 sont titulaires, ce qui représente 50,12 % des agents de la Ville. Les autres sont tous contractuels, soit sur des postes permanents pour 285 d'entre eux, soit sur des postes non permanents pour 134 d'entre eux. Nous savons que ne pas être titulaire dans la fonction publique ne permet pas de bénéficier de la même sécurité de l'emploi et des mêmes conditions que les fonctionnaires. Par exemple, si un poste de contractuel est supprimé ou que le service vient à être réorganisé et qu'aucun reclassement interne n'est possible, le licenciement est une solution pour la collectivité.

Quoi qu'il en soit, pour ces effectifs, en regardant un petit peu plus finement le tableau, on peut constater qu'il y a 731 ETP, équivalent temps plein, pourvu au 1^{er} janvier 2026 sur les 776 emplois budgétaires, soit encore 45 postes vacants. Depuis 2020, le nombre d'équivalents en temps plein a baissé d'environ une dizaine de postes alors que le nombre d'habitants est passé de moins de 30 000 habitants à plus de 36 000 habitants. Ce qui engendre une pression forte sur les agents de notre Ville et un déséquilibre structurel entre besoins et moyens humains.

En partie pour ces raisons, nous voterons contre ce budget, un vote cohérent avec les positions que nous défendons et que nous défendrons tout au long de notre mandat en portant la voix des habitants et en défendant un autre cap pour Bezons. Merci.

Mme la Maire : D'autres prises de parole ? Monsieur Noël, ensuite, Monsieur Krstic et ensuite Madame Noël.

M. Noël : Pour le public et ceux qui regardent la retransmission, je vous invite, Madame la Maire, à s'approcher et venir me rejoindre et de regarder ce qui est au-dessus de votre tête, et vous pourrez peut-être m'en faire la lecture. Quand on veut utiliser des moyens dits modernes ou techniques élaborés, on veille à ce que cela fonctionne. Premièrement.

Ensuite, félicitations Monsieur Cuvillier. Ah oui, je vous applaudis, moi. On va le marquer sur le PV, mais on va continuer souvent comme ça. Vous êtes d'un optimisme quand même assez extraordinaire, d'autant plus que vous considérez que, dans la fin de votre intervention, il faut continuer l'œuvre. Je ne suis pas sûr que le résultat des élections qu'il vient d'avoir a considéré que c'était une œuvre. Quand on fait 20 % des inscrits, on est un peu plus modeste et on regarde les choses un peu différemment.

Pour autant, je vais intervenir sur la partie 5 de votre présentation. À Bezons, on nous explique que le taux d'imposition reste inchangé en 2026. Vous avez été renforcé dans votre appréciation par Madame la Maire, qui se félicitait que cette année qu'il n'y aurait pas d'augmentation. Mais donc, inchangé depuis 2026, mais inchangé après près de 30 % d'augmentation en 2024. 30 % d'augmentation en 2024. Gigantesque. Colossal. Autrement dit, on fige aujourd'hui un niveau très élevé, sans aucun effort, pour alléger la pression fiscale des habitants, tout en réajustant et en augmentant considérablement les

indemnités, et comme souvent, on explique que la situation nationale et internationale est difficile pour justifier l'ensemble. C'est vrai, mais justement, dans ces moments-là, on protège les habitants, quand on est en situation de danger ou de crise. On ne leur demande pas toujours plus.

Car au fond, une question demeure. Ces impôts, pour quoi faire ? On n'a pas été convaincus, et le public non plus. Quel service améliorer ? Quelle priorité concrète pour les Bezonnais ? Véritable interrogation, ma collègue l'a évoqué. Pire encore, la majorité maintient la majoration de 60 % sur les résidences et les logements secondaires, pression sans réelle vision d'ensemble, sans présentation. Derrière la stabilité affichée, c'est donc bien une fiscalité durablement alourdie qui s'installe, sans lisibilité ni justice.

Bien entendu, vous n'en êtes pas étonnés, vous allez m'applaudir. Nous refusons cette logique. Faire payer plus sans expliquer mieux ni agir davantage, ce n'est pas acceptable. Donc, nous votons contre le point 5. Merci, Monsieur Cuvillier.

Mme la Maire : Merci, Monsieur Noël. Monsieur Krstic... Madame Noël.

Mme Noël : Oui, on va respecter l'ordre des dossiers. Moi, je suis contente quand même de découvrir... Alors, plusieurs choses, en aparté. L'escape game prend fin. Monsieur Cuvillier est élu au personnel et aux finances, semble-t-il. Madame Emma Richard à l'égalité homme-femme. Parce qu'à date, sur le site de la ville, il n'y a toujours rien, un mois après votre installation. Les villes aux alentours s'en sont pressées à cœur joie. Et tant mieux, parce que si on a une difficulté aujourd'hui, à qui pouvons-nous nous adresser ? C'est assez compliqué quand même. Et pourtant, j'ai mis à jour plusieurs fois, même dans une même journée, le site de la ville, mais rien. Bon, ça doit être un choix, ça doit être quelque chose encore que je ne suis pas en mesure de comprendre.

Je vais poursuivre sur les APCP. Alors, Madame Aouchiche, bien vue sur la question de l'AP17 sur les mandats précédents. Et moi, comme j'ai des marottes, j'ai des obsessions, je vais revenir sur la révision du PLU. Comme ça fait quatre mandats qu'on est ensemble, Madame Menhaouara - je vais le dire souvent, je suis trop contente - la révision du PLU, c'est aujourd'hui 600 000 euros depuis 2021 qui ont été mis dans les APCP et toujours pas un document d'urbanisme. C'est considérable. Là, je sais plus quoi dire, à part que j'attends cela comme le Messie, parce que, sinon l'explication la plus rationnelle, c'est que ce PLU pour lequel vous avez combattu pendant des années, vous convient au final, parce que je ne vois vraiment pas.

Surtout, il y a un vrai problème, il y a un vrai manque d'explication. Comme cela a été dit précédemment, les stratégies des APCP, je ne comprends pas. Alors là, c'est pareil, on va me dire que je vais aller en formation. Non, je n'ai pas besoin. C'est de la lecture, c'est basique. L'école PVC, c'est près de 13 millions d'euros pour 10 classes et un réfectoire. Dans le même temps, l'école Albert 1^{er}, où on a le foncier, contrairement à PVC, où on est sur l'extension, c'est 8,5 millions pour 14 classes. Moi, il y a un truc que je ne comprends pas. Il y a des classes de moins bonne facture d'un côté, il y a quelque chose qui n'est pas logique. Mais bon, je pense que vous allez me donner une explication, du moins je le souhaite, parce que là, ce n'est vraiment pas clair, et tout de suite, je le dis, je ne suis pas contre l'ouverture de classe, avant que ce soit détourné, arrangé autrement, ce n'est pas la question. Mais comment on peut avoir un si grand écart de budget ? Sachant que les deux, la fin d'Albert 1^{er}, c'est 2027 aussi, c'est écrit dans le tableau. Et surtout, n'oubliez pas que le projet PVC, là je suis un peu moins claire, il a pris presque 3 millions depuis le début de son financement. 3 millions.

On nous demande de valider ces montants sans comprendre les différences, sans détails, sans transparence. Je redis aujourd'hui que j'aimerais que la ville de Bezons signe la charte Anticor, parce qu'au moins, ça nous forcerait, et là, on serait tous formés sur l'effort de transparence. C'est un peu embêtant quand on voit que la pression fiscale se poursuit auprès de la population, parce que, oui, on ne peut pas baisser un impôt, mais en ayant augmenté 30 % en *one-shot*, on a créé quand même sacrément du désordre dans la vie des Bezonnais. Franchement, ils le payent encore aujourd'hui.

La question est simple, Madame Menhaouara : est-ce que l'argent public aujourd'hui est vraiment utilisé avec rigueur ? Est-ce qu'un vrai filet de sécurité a été pris par vos services ?

Je finirai juste sur un petit point, je vais grignoter, pardon, Monsieur Krstic, sur la question du personnel. Effectivement, l'analyse de Nadia Aouchiche, je n'ai rien à redire dessus. Moi, j'ai un vrai problème, c'est sur cette augmentation du nombre de cadres A et aussi de catégorie C. On sait qu'on a précarisé ces

agents et, du coup, en les précarisant, on sait aussi qu'on peut les renvoyer rapidement. J'espère que on n'est pas là pour manipuler à mauvais escient, selon les désidératas des uns et des autres, et j'espère que les rumeurs qui courent sur vos directions ne sont pas vraies, parce que, quand même, elles ont bien travaillé, puisqu'elles ont permis votre réélection.

Mme la Maire : Monsieur Krstic.

M. Krstic : Merci de me donner la parole. Je vais répondre à Monsieur Cuvillier, puisque j'apprends aujourd'hui qu'il est aux finances. C'est très bien de le rappeler, Marjorie. Je vais m'adresser aux Bezonnais et prenons le temps de regarder ce budget, simplement, concis, pour bien comprendre ce qu'il implique concrètement pour notre ville, pour votre quotidien chers Bezonnais. Un budget municipal, c'est avant tout une question d'équilibre, évidemment. D'un côté, la Ville perçoit des recettes, faut-il le rappeler, des impôts locaux, de la dotation, des partenaires publics, des subventions, etc., et, de l'autre, elle finance son fonctionnement quotidien, les écoles, des crèches, ou plutôt qu'une crèche sur cette ville, la propreté qui nous coûte 2 millions d'euros par an aujourd'hui, les équipements publics, les services municipaux, évidemment, sans eux, on ne serait rien, et enfin, des investissements pour l'avenir, pour innover le patrimoine, pour aménager, pour une vision globale.

Le problème aujourd'hui, c'est que cet équilibre devient de plus en plus fragile. Pourquoi ? Parce que la quasi-totalité des recettes, j'ose le dire ce soir, est déjà absorbée par des dépenses de fonctionnement. Une fois ces charges payées, il ne reste très peu de marge. Cette marge, je le rappelle, c'est de l'épargne, pour vulgariser la chose. Il faut être très clair. L'épargne d'une ville représente aujourd'hui, pour la ville de Bezons, un peu plus de 2 % d'autofinancement. C'est très faible. Et au vu de la situation financière, globalement, à mes yeux, c'est très grave. Et cette épargne, normalement, permet d'investir sans dépendre, évidemment, de cet emprunt. Ici, ce qui n'est pas le cas, ou ce qui est plutôt le cas, cela signifie concrètement que la Ville ne dispose d'aucun véritable filet, comme l'a rappelé Mme Noël, de sécurité. Au moindre imprévu, il n'y a pas de réserve solide pour absorber le choc financier. Et dans le même temps, la Ville prévoit près de 31 millions d'euros d'investissement.

Sur le principe, investir, on va être d'accord, c'est nécessaire, mais encore, faudrait-il maîtriser les coûts. Or, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et Mme Noël l'a rappelé à l'instant. Lorsqu'on regarde les faits, cette école passe, je le rappelle, de 10 millions à 13 millions d'euros, ce qui est inacceptable. Cette fameuse halle sportive, qui atteint aujourd'hui 14,4 millions d'euros. Quand on nous avait prévu une enveloppe au précédent mandat, puisque j'étais dans l'ancienne majorité, entre 8,5 à 10 millions d'euros. Plusieurs millions d'écarts, pour chacun de ces exemples que je présente ce soir, est-ce sérieux, Madame Menhaouara ?

Cela pose une question simple : où est la maîtrise des coûts ? Car ces dérives ont des conséquences directes. Il faut financer ces dépassements. Et aujourd'hui, la réponse est claire. La Ville vit de plus en plus à crédit. Cinq millions d'emprunts sont inscrits pour équilibrer ce budget depuis l'an dernier. Emprunter, peut être utile, mais lorsqu'il devient un levier quasi systématique, cela fragilise durablement les finances. D'autant plus que, dans le même temps, les dépenses sont reportées. Un report, ce n'est pas une économie, c'est des charges que l'on repousse. Mais surtout, il faut replacer cela dans un contexte actuel. La situation, je le rappelle, nationale et internationale est particulièrement préoccupante. L'inflation, l'instabilité économique, la hausse des taux d'intérêt, et, dans ce cadre, avancer sans réserve avec une épargne aussi faible, ce n'est pas sérieux. Et cela devient clairement, je le dis ce soir, irresponsable. Car au moindre choc, je le rappelle encore une fois, la Ville n'aura pas la capacité d'adaptation.

Autre point important, il a été rappelé aussi par mes collègues : la fiscalité. Le taux d'imposition, notamment sur le foncier, reste aujourd'hui très élevé pour une ville comme Bezons. Après ces augmentations de 2024, très importantes, et malgré cet effort demandé, ou imposé plutôt, aux habitants, la situation reste la même sur ce budget primitif. C'est là aussi le problème de cohérence, car les habitants, certains habitants, paient davantage. Mais dans le même temps, la Ville continue à s'endetter. Je répète, les marges restent très, très, faibles pour une Ville comme Bezons. Et les coûts ne sont pas, encore une fois, maîtrisés. Au-delà des chiffres, il faut aussi parler des choix, comme il a été rappelé par certains élus ce soir. Et en attendant, les programmes immobiliers repartent fortement, pour être dépendants de cette économie éphémère, ce qui est à mes yeux inacceptable. Et mécaniquement, cela crée de nouveaux besoins. Voilà, c'est le chien qui se mord la queue sur les besoins, sur ses écoles, le service public, les équipements.

Évidemment, il a été rappelé aussi ce soir l'action sociale, autrement dit, on augmente la pression sur un système déjà sous tension. Peut-on continuer ainsi sans avoir aujourd'hui les moyens d'assumer pleinement ces besoins existants ? Je vous dirais non. Dans le même temps, des difficultés concrètes persistent sur la politique, sur la jeunesse, sur l'action sociale et surtout sur les services au quotidien pour les Bezonnais. Cela crée un décalage difficilement compréhensible. Des investissements importants d'un côté, comme on nous annonce sur ce budget 2026, et des besoins au quotidien insuffisamment couverts de l'autre. Dire que la hausse de cette population améliorerait les ressources, mais elle ne suffit pas, il faut faire face à ces capacités de réponse qui ne suivent pas. La ville, ce n'est pas non plus seulement pour accueillir. Une ville, c'est aussi capable d'accompagner. Et aujourd'hui, beaucoup de Bezonnais peuvent avoir le sentiment que la ville se développe plus vite que ses moyens.

Si l'on résume simplement, cette épargne est trop faible, à peine ou plutôt un peu plus de 2 %, sans réelle réserve de sécurité, dont, je le rappelle, des investissements très élevés, des coûts, on s'en aperçoit d'un mandat à l'autre qui dérape sur les investissements, un recours à l'emprunt, des dépenses reportées, une fiscalité déjà très élevée, qui ont continué à augmenter ces dernières années. Oui, le budget doit être équilibré sur le papier, comme on nous le présente, mais, dans la réalité, il repose sur un équilibre précaire et dépendant du crédit. Dans ce contexte actuel, ce n'est ni rassurant ni responsable pour les années à venir. Les Bezonnais sont en droit d'attendre une gestion plus rigoureuse d'anticipation, ce qui n'est pas le cas, et une véritable maîtrise des choix financiers. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce budget primitif. Merci.

Mme la Maire : D'autres prises de parole ? Comme il y a eu plusieurs demandes de prises de parole pour dire qu'on avait quatre dossiers, parce qu'après la maire conclut les débats. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non, pas du tout ? Allez-y, Monsieur Noël.

M. Noël : Le moment du vote d'un budget est un moment sérieux et, sincèrement, je m'interroge sur ce qu'a pu évoquer mon collègue Krstic, d'aussi risible, d'aussi drôle, qu'il provoque autant de rires, de sourires et de moqueries. Oui, oui. Je vois votre collègue à côté, elle est encore dans tous ses états. C'est quasiment sublimé. Quand vous dites et vous répétez inlassablement que vous êtes une républicaine, un petit peu de respect pour les élus de votre position, un petit peu de respect, avec, y compris tout le long de ce mandat. Je pense qu'on va avoir beaucoup de difficultés si on n'est pas respectueux les uns des autres.

Mme la Maire : Alors, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ?

Je vais répondre à la fois sur des questions précises et après je répondrai sur le global. Peut-être des réponses à Madame Aouchiche sur la question des ressources humaines. Vous dites qu'il y a une diminution des agents titulaires. D'abord, il faut savoir qu'il y a une tendance nationale d'une baisse des agents titulaires et Bezons n'échappe pas forcément à ce mouvement national. Il y a une baisse, effectivement, naturellement. Néanmoins, sur ces dernières années, la Ville a plus créé de postes qu'elle en a supprimé en termes de solde positif.

La deuxième chose, vous évoquez la baisse des contractuels non permanents. Alors, il faut savoir qu'on avait une situation qui était totalement illégale, puisqu'on avait pas mal de vacataires. Il y a eu tout un gros travail, contrairement à ce que vous dites, de résorption de ces emplois précaires. Cela s'est traduit soit par une contractualisation sur des CDD de trois ans, des CDD de six ans, voire même des CDI, quand c'était le cas, ou des titularisations. Chaque cas, individuellement, est étudié. Je vous donne un exemple : quelqu'un qui a fait une vingtaine d'années chez nous en situation de contrat précaire, puisque c'était le cas. L'exemple que je vais vous donner est tout à fait véridique. C'est d'abord totalement illégal, c'est-à-dire que la collectivité était complètement dans l'illégalité. Quand la personne arrive à un certain âge, il est plus préférable pour elle de lui proposer un CDI, par exemple, ou un contrat de CDD, puis de CDI, que de lui proposer une titularisation. Parce que quand vous repartez sur une titularisation, vous repartez en bas de l'échelle de la grille des fonctionnaires. Cela se traduit par une perte d'abord de revenus dans un premier temps et, deuxièmement, sur les cotisations de retraite. Les gens sont vus individuellement. Parfois, il y a eu des agents qui étaient d'un âge très avancé, à qui on a expliqué, mais qui ont préféré quand même la titularisation par rapport à la perte de revenus. Et on a accepté. Parfois, ils ont préféré, en effet, plutôt le CDD ou le CDI.

Les 134, ce sont les agents d'école de musique, les profs qui font les études et on ne peut pas les contractualiser. Les autres catégories dont vous avez parlé, ce sont les assistantes maternelles, les

activités accessoires, les collaborateurs de cabinet, les emplois aidés et les apprentis. C'est peut-être après, vous avez dit qu'il faut investir là où il y a des besoins et qu'aujourd'hui, il y a une urgence sociale importante, etc. Moi, je rappelle que la politique sociale, c'est d'abord la compétence du Département, quand vous faites référence à tout l'accompagnement en direction des familles, c'est d'abord sa compétence principale. La Ville, néanmoins, intervient par sa politique sociale au sein du CCAS. Ça, c'est en termes d'accompagnement et d'aide. On accompagne aussi fortement nos seniors en matière de politique sociale. Et jusqu'à présent, et Dieu sait qu'on a traversé de nombreuses crises, notamment la crise d'inflation, qui a été très, très forte, les budgets ont toujours été pas totalement consommés en leur totalité, et, à chaque fois qu'il y a eu un besoin de complément, la Ville a été présente aux côtés de ses familles pour les accompagner. M. Cu villier me rappelle qu'on a une augmentation de 20 % de la subvention du CCAS, ce qui n'est effectivement pas négligeable.

Moi, là où je suis un peu embêtée, Madame Aouchiche, c'est quand vous dites qu'il faut investir là où il y a des besoins. Je rappelle que la collectivité a des compétences bien claires et, notamment une de nos premières compétences, et très importante compétence, c'est l'accompagnement des familles, notamment sur le scolaire. Je pense qu'aujourd'hui on investit suffisamment et largement en matière éducative et en matière d'accompagnement pour les familles, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, puisque ces politiques familiales et sociales représentent le plus gros budget de fonctionnement de la Ville, que ce soit en matière de postes RH, puisque je rappelle que les politiques familiales et sociales, je mets à la fois toutes les politiques sociales, CCAS, centres sociaux, etc., et la direction Enfance-École, cela représente plus de 60 % de notre masse salariale, qui a priori était un point important pour vous, et cela représente le plus gros de notre budget de fonctionnement.

Ce qui est un peu embêtant dans votre remarque, c'est que vous semblez vous inquiéter du manque de dépenses en matière sociale, et, de l'autre côté, vous nous faites le reproche en disant en fait : « Vous ne faites pas suffisamment pour nos agents ». Vous avez même donné le sentiment d'expliquer qu'en réalité, il y a une baisse forte de notre masse salariale. Je rappelle que la masse salariale représente 36 millions d'euros dans notre budget. C'est une masse très importante. Aujourd'hui, on est à peu près à 62 % de notre budget de fonctionnement. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que sur notre budget de fonctionnement, la masse salariale représente 62 % de la dépense. Quand on pose la question et que les Bezon nais disent « qu'est-ce qu'on fait ? » d'abord avec l'argent des Bezon nais, avec cette fiscalité qui fait débat aujourd'hui. Il faut savoir que 62 % du budget de fonctionnement, c'est de la masse salariale, c'est de la paie. À un moment donné, il ne faut pas venir nous expliquer qu'en réalité, il faut augmenter la masse salariale, c'est-à-dire que vous augmentez votre besoin de fonctionnement, et, de l'autre côté, il faut augmenter les politiques en matière sociale. En plus, quand on rajoute un élément important, ça serait bien quand même de baisser la fiscalité. Dépenser plus en masse salariale, sachant qu'on est déjà très haut. Dépenser plus en matière sociale et familiale, sachant qu'on est déjà très haut. Et baisser les recettes. Moi, je ne suis pas magicienne. Néanmoins, il faut quand même arrêter de mentir aux Bezon nais, puisqu'à un moment donné, s'il n'y a pas de maîtrise de la masse salariale, il ne peut pas y avoir des dépenses qui seront dégagées davantage sur le fonctionnement en matière de politique publique, et il ne peut pas y avoir de dépenses qui seront dégagées en termes d'investissement. C'est la fameuse épargne nette dont on parlait tout à l'heure.

Madame Aouchiche, moi, encore une fois, il faut que vous fassiez un choix. C'est un choix que vous avez du mal à faire. C'est la raison pour laquelle vous êtes en difficulté à chaque fois que vous êtes en responsabilité, nous l'avons vu quand vous étiez avec nous, vous ne savez pas choisir. Or, gouverner, c'est choisir, et, à un moment donné, on ne peut pas dire il faut augmenter la masse salariale, augmenter les politiques publiques. Déjà là, ça fait deux points qui ne vont pas ensemble, parce qu'à un moment donné, il faut en maîtriser un des deux pour faire l'un ou l'autre. De toute façon, cela ne sert à rien d'augmenter une masse salariale si, à un moment donné il n'y a pas de projet à côté à leur faire faire, parce qu'à un moment donné, vous payez un fonctionnaire pour rien du tout, et, à un moment donné, l'argent n'est pas extensible. En plus, quand vous proposez de le baisser, cela ne marche pas.

Vous évoquez des licenciements et de la précarité. Moi, je vous renvoie surtout à notre politique de déprécarisation que nous avons faite. Les licenciements sont très, très, très marginaux dans notre collectivité, moins de cinq licenciements par an, sur une collectivité qui ont fait plus de 700 et quelques agents, presque 800 si on compte les temps partiels. En fait, en réalité, on est sur quelque chose de très, très marginal. On cherche un petit peu à agiter cette question-là, pas dans un objectif réellement bienveillant, parce que s'il y avait une vraie volonté bienveillante à l'égard de nos agents, vous nous féliciteriez sur notre politique de déprécarisation, mais on est plutôt sur de la politique politicienne pour

essayer encore d'agiter cette masse salariale. Dans quel objectif ? Je n'en sais rien, puisque les élections sont passées et que les gens se sont prononcés.

Alors, Monsieur Noël, je ne sais pas, en fait, j'hésite. Non, je vais peut-être démarrer par Mme Noël, parce qu'elle a posé des questions plus précises, et après, je reviendrai sur M. Noël et M. Krstic, qui disent à peu près la même chose. J'essaie d'analyser un petit peu vos propos. Alors, une AP/CP sur le PLU à 600 000 euros, je ne sais pas où est-ce que vous avez vu ça, puisqu'il y a une AP à 201 000 euros et... attendez, j'essaie de retrouver mon dossier. Non, non, l'AP PLU est à 201 000 euros, vous avez le total, et vous avez 111 000 euros en 2025 et 90 000 qui ne sont pas encore dépensés. Une AP à 600 000 en PLU, je ne l'ai pas vue. Le PLU, il est en cours de préparation. Et ne vous inquiétez pas, on va revenir vers vous. Un PLU, ça ne se prépare pas, si vous voulez le préparer sérieusement, ça ne se fait pas en deux ans. C'est beaucoup trop court. On est plutôt sur trois ou quatre ans. Il y a eu l'interruption de 2025 sur la période électorale qui ne nous a pas permis d'avancer. Sur 2026, les choses vont reprendre. Ne vous inquiétez pas, on avance dessus. On vous le présentera.

Juste un point. Vous avez fait une remarque en disant « Ne me faites pas dire que je n'ai pas voté ou que je suis contre les écoles ». Je rappelle juste que vous avez voté la demande de subvention pour l'école. Vous avez voté contre. Soyez un peu cohérentes dans vos propos. Après, vous avez posé une question à laquelle j'ai déjà répondu, puisque vous l'aviez déjà posée au mandat précédent. Quelle est la différence entre les coûts de l'école, l'extension PVC, où on a effectivement pour 13 millions d'euros, dix classes, un réfectoire et un centre de loisirs, vous avez oublié le centre de loisirs, et l'école Albert 1^{er}, où on est sur un projet beaucoup plus grand, pour finalement moins de dépenses. Cela a été justement tout notre argument politique, qu'on a déployé et développé, quand il y avait l'enquête publique sur le projet Albert 1^{er}. Ce projet nous permet à la fois de cofinancer l'école et nous permet de diviser quasiment par presque deux le coût de l'école. Pourquoi ? Parce que je rappelle qu'Albert 1^{er}, vous n'achetez pas de foncier. Le foncier de l'école Albert 1^{er} est beaucoup plus grand que les anciens terrains des jardins familiaux, puisque les anciens terrains de jardins familiaux étaient à 3 000 et quelques mètres carrés. L'école, rue Albert 1^{er}, fait le double en termes de surface entre la cour et le parc qui le totalise 3000 mètres carrés, puisque là-dedans, il y a aussi le grand parc et la cour. Et l'école qui est sur à peu près 3 ou 4 000 mètres carrés. On est à quasiment, certainement plus que ça, le double de la surface des jardins familiaux. Et pour autant, on fait moins cher.

Je rappelle que l'école rue Albert 1^{er} est construite en rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation. Et on n'achète pas ni le terrain ni le terrain manquant, et on ne construit pas nous-mêmes. On achète un volume de rez-de-chaussée et de premier étage, qu'on aménage par la suite en école. Vous avez un coût de la cellule, l'ensemble du volume de l'école qui nous a coûté 3,490 millions d'euros. Aujourd'hui, il reste le différentiel à financer en termes d'aménagement. On est sur une estimation basse autour de 8 millions d'euros. Cela reste des estimations. Quand on finira les études d'aménagement, et après, on lancera les marchés, on verra les retours d'entreprises. Et si, à un moment donné, c'est plus ou moins, on ajustera à la hausse ou à la baisse la fameuse AP aujourd'hui. Néanmoins, c'est une école, effectivement, de prime abord, qui coûte moins cher, du fait de sa nature, puisque vous n'achetez pas de terrain et vous ne construisez pas juste l'école. Vous achetez un volume en rez-de-chaussée et donc vous l'achetez au prix du marché. Et c'est forcément nettement moins cher. C'était tout l'intérêt d'ailleurs pour nous de développer ce projet-là, rue Albert 1^{er}.

Vous avez fait la même remarque sur les questions du personnel en reprenant les propos de Mme Aouchiche. J'ai répondu à Mme Aouchiche. Juste notez que, encore une fois, j'insiste, on a une vraie politique de déprécarisation, puisque vous n'avez pas idée du nombre d'agents qui étaient sous gouvernance communiste, si je peux me permettre, en situation de totale précarité, puisqu'il y a des gens qui n'avaient pas le droit ni à des congés payés, ni à tout l'accompagnement social. Et on pourra vous donner, si un jour vous voulez à tout prix connaître la situation, on pourra vous en faire part. Et nous avons mis en place une vraie politique de déprécarisation.

Alors, j'arrive aux propos de M. Noël et M. Krstic. Peut-être que je vais démarrer par M. Krstic, et je finirai par répondre sur les deux, puisque vous intervenez sur à peu près les deux mêmes propos. Monsieur Krstic, je ne vous cache pas, les deux premières minutes de votre intervention, vous m'avez fait peur. Mais peur à juste titre. Je pensais vraiment que vous nous aviez pris en défaut de gestion et que vous alliez soulever une vraie question. Et là, j'ai commencé à avoir peur. À la troisième minute, c'est tombé comme un gâteau qui s'essouffle. Vous voyez le gros soufflé qui s'essouffle ? La technique est un peu compliquée. C'est ce qui a fait rire ma collègue, en effet, parce qu'on avait l'impression d'entendre, ça

fait deux fois d'ailleurs, une analyse ChatGPT, qui démarre bien et, en fait, elle ne va pas jusqu'au bout et c'est jusqu'à la fin où on voit effectivement si l'intervention tient la route ou pas.

Vous dites, et Monsieur Noël nous avait dit la même chose la fois dernière, « Attention, vous avez un niveau d'investissement beaucoup trop fort, beaucoup trop élevé, et donc ça ne marche pas, puisque vous avez une épargne nette qui est faible ». Je vais vous expliquer pourquoi vous nous avez fait peur. En effet, notre épargne nette aujourd'hui est autour de 1,5 million. Ce n'est pas très élevé. On adorerait qu'elle soit à deux millions, trois millions, quatre millions. Vraiment, ça serait bien. Pourquoi ? Parce que l'épargne nette, c'est ce que vous avez très justement dit, donc ChatGPT a raison, l'épargne nette, c'est une fois que vous avez tout payé votre fonctionnement, c'est ce qui vous reste pour épargner et investir. Mais du coup, si vous diminuez votre investissement, vous n'allez pas agir sur l'épargne nette, puisque ce n'est pas sur l'investissement qu'il faut agir. Il faut agir sur le fonctionnement.

Le fonctionnement, c'est votre train de vie. C'est comme à la maison. Vous avez soit votre loyer, soit votre crédit de maison à payer. Vous avez vos charges d'électricité, de gaz. Vous avez votre nourriture au mois, votre habillement, vos abonnements, etc. Une fois que vous avez tout fini de payer, il vous reste de quoi investir. Refaire la cuisine, refaire le toit de la maison, je n'en sais rien du tout, etc. C'est la même chose à la mairie. Vous avez un coût de fonctionnement avec une masse salariale qui pèse 62 %. Déjà sur votre budget de fonctionnement, vous avez un niveau de fonctionnement très élevé lié à la masse salariale. C'est là où ça ne marche pas quand on commence à m'expliquer que vous baissez trop la masse salariale, il faut l'augmenter. Là, ça ne va pas du tout. Et après, vous avez tout le reste des charges. C'est ce qui nous permet de faire fonctionner une mairie. Nous aussi, on a le gaz, l'électricité, les denrées alimentaires, le stylo, les assurances, etc., les projets, quand vous payez une manifestation, un événement, une exposition, etc. Ça, ça fait partie de votre fonctionnement. Plus vous dépensez du fonctionnement, et vous créez des projets, moins vous en avez en épargne nette, et moins vous pouvez dégager pour épargner. Nous, une mairie, on n'épargne pas dans la banque, on investit ou on diminue notre dette.

Comme nous, aujourd'hui, on n'est pas en mesure d'aller chercher la baisse de la dette, quoiqu'il faudrait qu'on y travaille, on investit parce qu'on a un gros besoin d'investissement. Et c'est là où ça ne marche pas, Monsieur Krstic, parce qu'effectivement, les deux premières minutes, vous nous dites, attention, votre épargne nette n'est pas très élevée. C'est vrai. Et ça ne marche plus quand vous commencez à nous dire qu'il faut baisser votre investissement, parce que ça ne va pas du tout, c'est trop fort. Eh bien, c'est deux choses. Vous mélangez des choux et des carottes et ça ne fonctionne pas.

Néanmoins, je voudrais juste quand même rappeler, sur l'épargne nette, elle reste fragile, mais elle s'améliore. Si vous prenez avant 2020, vous avez sept exercices où elle est à moins de 100 000 euros. C'est-à-dire qu'elle n'est pas à 0 euro, elle n'est pas à 200 000 euros, elle n'est pas à 500 000, elle n'est pas à 1 million, elle est à moins de 100 000. C'est là où on fait de la cavalerie budgétaire, soit on emprunte, soit on décale les dépenses à plus tard. Et c'est là où je ne comprends pas, Monsieur Krstic, puisque vous nous dites que vous reportez des dépenses. Bon, je ne sais pas où vous avez vu qu'on reporte des dépenses. Par contre, il y a ce qu'on appelle des restes à réaliser. Si vous parlez des restes à réaliser, là aussi, Mme Noël nous avait fait plusieurs fois la remarque sur la précédente mandature. Je lui avais répondu, je vais vous répondre. C'est vrai que vous n'étiez pas là, puisque vous n'étiez pas très assidus à ces conseils municipaux. Donc, je vais à nouveau vous répondre. Les restes à réaliser, ce ne sont pas des reports de dépenses. Ce sont des dépenses qui sont déjà réalisées. C'est juste que la facturation n'est pas encore effectuée, et elle s'effectue. Et donc, ce ne sont pas des reports de dépenses, puisque ce sont des actions, par exemple quand elles sont à cheval entre deux exercices, et vous reportez. Par exemple, s'il y a une dépense qui est faite en courant décembre, les budgets et la clôture budgétaire se fait bien plus tôt, donc la facturation de la recette est faite sur l'année qui suit avec la dépense et le budget qui était budgété dans l'exercice 2025. Ce n'est pas du report de dépense. Je ne sais pas si j'ai été claire, j'essaye en tout cas. En tout cas, mieux que vous.

Après, j'ai répondu sur le report des dépenses. « La Ville vit à crédit ». Mais non, justement, la Ville n'a pas le droit. C'est interdit. Sinon, ça s'appelle la cavalerie budgétaire. Par contre, effectivement, la Ville, soit elle finance son investissement par de la dette, soit elle le finance par l'épargne nette et par d'autres recettes, comme la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement, je vous rappelle, c'est la taxe qui est payée pour la construction. Nous, sur Bezons, on finance nos équipements avec ces trois recettes principalement. La taxe d'aménagement qui est issue de la construction, l'épargne nette qu'on essaye de faire en sorte qu'elle soit la plus importante en maîtrisant mieux notre coût de fonctionnement et

justement notre masse salariale, et de l'emprunt quand il y a besoin. Là, sur l'exercice 2026 et 2027, forcément, on a des investissements très importants, puisqu'on finance l'école Albert 1^{er} et la Halle sportive qui se font sur 2026 et 2027. Il n'y a pas d'emprunt sur 2026. C'était un emprunt qui était engagé sur 2025, qu'on n'a pas utilisé en sa totalité, parce qu'on a une bonne gestion, et donc, c'est reporté sur 2026, puisque c'est un crédit qu'on peut récupérer pour le financement de ces équipements. Je pense qu'il faut faire attention dans la façon dont vous présentez les choses et ne pas mélanger les choux et les carottes. Ça ne marche pas.

« La Ville investit trop ». Oui, mais vous avez dit qu'elle continue à construire. D'abord, je rappelle qu'à chaque fois que la région Île-de-France, dans le cadre de sa politique d'aménagement, notamment en matière de transport, elle fixe dans un document d'urbanisme régional, qui s'impose à nous et que le PLU doit correspondre à ce document-là, c'est le SDRIF-E, elle fixe des taux de construction. Nous, on a renégocié dans le cadre de la modification de notre plan local d'urbanisme un taux de croissance qui va passer de 3 % à 0,5 %. Il est déjà en application, ce taux-là, quand bien même le PLU n'est pas finalisé. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'en fait, vous n'avez pas le droit, de toute façon, en région Île-de-France, d'interdire toute construction. Vous pouvez les diminuer, et mieux les piloter dans le temps, et mieux les organiser. Construire une résidence senior, ce n'est pas construire un bâtiment avec 60 logements familiaux dans lequel vous créez effectivement plus de besoins en service public, notamment pour les écoles. Quand vous construisez une résidence d'étudiants, vous ne créez pas le même niveau de besoin en matière d'école que quand vous construisez des logements familiaux. C'est pour ça que nous travaillons pour faire en sorte qu'il y ait un urbanisme, à la fois multiple et varié, tout en respectant ce taux de croissance de 0,5 % annuel, au lieu des 3-4 % qui existaient auparavant. Il y a quand même une grosse différence. Cela représente entre 50 à 100 logements maximum par an, là, on était à 300 ou 400 logements par an. Donc ce n'est pas la même chose.

Derrière, la construction est importante aujourd'hui dans le budget de la Ville. Pourquoi ? Parce que cela génère une taxe d'aménagement sur laquelle, aujourd'hui, la Ville finance des investissements importants. Et je pense qu'à un moment donné, ce sont des choix, en tout cas des équilibres très compliqués à faire. Ce sont des choix que nous faisons en pilotage de façon très équilibrée, et je suis très, très contente d'ailleurs du résultat, puisque cela nous permet aujourd'hui de baisser la pression et de commencer à avoir une stabilisation de la dette. Vous avez évoqué la variabilité des projets estimés entre 10 et 13 millions sur PVC et la halle sportive. Je rappelle qu'on a eu une inflation qui est passée et ces marchés sont passés post-inflation, et il y a eu une augmentation très importante et une inflation très importante des prix. Je rappelle juste que la halle sportive n'est pas pilotée par la Ville, même si la Ville en est le commanditaire. Ce sont les services du Département du Val-d'Oise. Moi, je veux bien assumer la partie PVC en disant « On a été mauvais, parce qu'on ne maîtrise pas le budget ». Il faut voir que, quand c'est une autre collectivité, elle fait la même chose que nous. En réalité, ce n'est pas quelque chose qui est de notre responsabilité. C'est une réalité de marché où les prix ont fortement augmenté.

Enfin, je finirai sur la question de la fiscalité, Monsieur Noël. Alléger la pression fiscale, pourquoi pas ? Mais on ne peut pas à un moment donné nous faire le reproche de dire « Vous ne dépensez pas suffisamment, il faut dépenser plus ». Dans ce cas-là, vous dites « Des impôts pour quoi faire ? Et il faut faire des choix ». C'est vous qui avez parlé de qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui avec la fiscalité et quels sont les choix qui sont faits. Moi, je vous renvoie la question : qu'est-ce que vous faites comme choix ? Puisqu'aujourd'hui, cette fiscalité finance d'abord un niveau de service public de qualité, je le rappelle, notamment en matière éducative qui reste notre première priorité. Notre fiscalité finance surtout nos investissements aujourd'hui. Nos investissements, ce sont les équipements scolaires, les équipements sportifs et le cadre de vie de notre collectivité. Dites-moi, quel projet vous n'auriez pas fait ? L'école Albert 1^{er} ? PVC ? L'extension de PVC ? La rénovation de nos espaces publics ? Les gymnases ? Non, non, vous gardez la réponse pour plus tard. Donc moi, à un moment donné, je ne sais pas, quand vous nous dites « Il faut travailler sur les choix ». Nous, on a travaillé, on assume pleinement nos choix. On investit en matière d'équipement public pour remettre à niveau notre collectivité. Et je l'ai dit tout à l'heure dans notre introduction, on va continuer à investir pour améliorer notre cadre de vie. Ça, c'est un autre point important. Vous critiquez le plan de propreté. Nous, on continuera plutôt à le soutenir et à l'améliorer, parce que je pense que les Bezonnais sont en droit d'être exigeants sur la question du cadre de vie, et c'est un point très important. Une fois qu'on aura fini de payer nos équipements publics.

Quand vous dites « À quoi sert cette fiscalité ? », je l'ai dit tout à l'heure, comment est dépensé l'argent des Bezonnais. Je vous l'ai dit en termes de budget de fonctionnement : plus de 60 % c'est des salaires. Il est très important de maîtriser ce budget de fonctionnement, et l'investissement, c'est principalement

des équipements qui sont utiles aux Bezonnais. Je n'ai pas besoin de commentaire votre choix politique. Moi, ce que je souhaite, c'est que les Bezonnais connaissent nos choix politiques à nous. À un moment donné, aujourd'hui, c'est important qu'ils sachent. Et je crois qu'il n'y a pas si longtemps, il y a des élections qui se sont passées, et les Bezonnais se sont prononcés.

Vous rappelez qu'on a été élus avec 20 % du corps électoral et des inscrits. Je rappelle juste que vous avez été élus avec 10 %. Donc, je considère qu'en réalité, on a beaucoup plus de légitimité que vous n'en aurez jamais. On a plus de légitimité que vous n'en aurez jamais, et les Bezonnais ont voté en leur âme et conscience, puisque je rappelle que, comme vous l'avez rappelé, ils ont eu cette augmentation de la fiscalité. S'ils voulaient vraiment nous désavouer, ils ne nous auraient pas élus. Je pense qu'ils continuent à poursuivre et à nous faire confiance, tout simplement parce qu'ils ont compris où était dépensé leur argent et dans quel équipement. C'est quelque chose de très important.

Je voudrais juste, par contre, corriger un point. Arrêtez de dire qu'on a augmenté la fiscalité de 30 points. La fiscalité a augmenté de 24 %. L'autre part de la hausse de la fiscalité, c'était sur la part de l'État, qui est à chaque fois variable. Un coup, elle est de 6 %, un coup, elle est de 2 %, un coup, elle est de 3 %. Chaque année, elle varie. C'est ce qu'on appelle les bases fiscales. La Ville a augmenté sa fiscalité de 24 %, ce qui reste énorme. On est d'accord. Nous, on n'a rien caché. Mais les chiffres sont les chiffres, il ne faut pas mentir sur les chiffres. Il ne faut pas donner d'autres chiffres qui sont totalement faux ou sans les expliquer, comme vous venez de le faire dans votre présentation.

Je vous propose que l'on passe au vote. On va voter délibération par délibération.

Dossier numéro 4 : Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 - affectation provisoire du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

APPROUVE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025.

Mme la Maire : Je rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité cette année, mais je ne sais pas ce que va donner les bases de l'État.

Dossier numéro 5 : Fiscalité directe locale - Vote des taux applicables en 2026.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

APPROUVE les taux applicables en 2026 sur la fiscalité directe locale.

Dossier numéro 6 : Autorisations de programme et crédits de paiement.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

DONNE les autorisations de programme et crédits de paiement.

Dossier numéro 7 : Adoption du budget primitif - Exercice 2026.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

ADOPTE le budget primitif 2026.

Dossier n° 8 - Attribution des subventions aux associations

M. Cuvillier : Nous vous proposons aujourd'hui, et c'est assez classique après la période budgétaire, l'attribution des subventions aux associations. Cette délibération est assez classique. Au-delà de l'aspect financier, cette délibération est aussi l'occasion de réaffirmer le rôle central du tissu associatif dans la vie de notre commune. Les associations constituent effectivement un pilier essentiel de la cohésion sociale, du lien intergénérationnel et du dynamisme local et elles font vivre nos quartiers et nos territoires et contribuent au bien-être des habitants au quotidien. Je tiens, et nous tenons au nom de la municipalité, à remercier les bénévoles qui s'investissent chaque jour au niveau du tissu associatif.

À noter aussi que la subvention que nos communes attribuent vient soutenir ces initiatives, mais elle ne résume pas à elle seule l'engagement de la collectivité. En effet, l'action est plus large et elle se traduit également par la mise à disposition de locaux, de salles d'équipement ainsi que par un accompagnement technique et logistique des projets associatifs. Et c'est dans ce sens-là que l'on vous propose de voter les subventions aux associations qui vous sont présentées.

Mme la Maire : Les élus M. El Akoui, Mme Rodde, M. Harbonnier qui est absent, et Mme Richard sont dans les associations et ne peuvent pas participer au vote. Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame Noël.

Mme Noël : Merci. Alors, juste, cela aurait été très chouette de dire à quelle association appartenaient les sortants. Et j'espère que tous ceux qui sont dans des associations sont bien sortis. Sinon, vous savez que ça met en péril les subventions. Refaites bien tout le tour de la dernière année qui vient de s'écouler et où est-ce que vous avez été réseautés.

Alors, on y va sur la question des subventions aux associations. Dossier qui confirme une chose, encore une fois, la majorité de Madame Menhaouara distribue l'argent public sans réelle transparence et sans ligne politique claire. Je vais m'expliquer. Il y a des dizaines de subventions, des montants parfois très élevés - j'aurai donc une question sur le TPE à poser après - mais aussi d'autres, dérisoires, mais aucun critère, aucune explication, aucune évaluation. Alors, une question est simple : sur quelle base, c'est-à-dire quel est le dossier, les conditions sur lesquelles sont faits ces choix ? Aujourd'hui, cela ressemble davantage à une gestion au cas par cas, voire à une logique de confort ou d'habitude, plutôt qu'à une politique assumée au service de l'intérêt général. Et pendant ce temps, les habitants, eux, ont encore subi, et non pas 24 %, c'est là le mensonge, mais bien plus de 28 % d'augmentation d'impôts. On leur demande des efforts considérables, mais, en face, la majorité est incapable d'expliquer clairement comment est utilisé leur argent. Donc, soutenir les associations, oui, et fortement, mais pas sans règles, pas sans contrôle, pas sans transparence.

C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'une charte des associations, que l'on voterait au conseil municipal, avec des critères publics, des engagements clairs, et surtout une évaluation des actions financées. Parce que là, à date, ces associations bénéficient aussi des salles municipales. Ce n'est pas écrit, cela a un coût. Et je suis très fière que la ville de Bezons ne fasse pas payer les salles. Mais j'aimerais que tout le monde ait la possibilité d'obtenir de la même façon une salle lorsqu'elle le demande. C'est un exemple parmi tant d'autres. Parce que l'argent public n'appartient pas à la majorité, il appartient aux habitants. Et ils ont le droit de savoir comment il est utilisé.

Petite question pour finir sur le TPE. Nous voyons qu'on est à 1,1 million d'euros. Pourquoi pas ? Est-ce qu'aujourd'hui, il n'y a vraiment plus aucune subvention de la part des services de l'État et/ou de la Région ? Parce que j'ai souvenir quand même que l'an passé, nous avons dû rajouter un petit peu pour combler le budget du TPE, parce que c'était 1,2 million, me semble-t-il.

Mme la Maire : D'autres remarques ? Madame Aouchiche.

Mme Aouchiche : J'aurais une question notamment concernant les subventions qui sont données aux collèges, je pense que c'est les associations sportives des collèges. Comment se fait-il qu'il y ait une si grande différence, un si grand delta, entre le collège Gabriel Péri et le collège Henri Wallon, puisque le collège Henri Wallon se voit doté de 1 500 euros et le collège Gabriel Péri de 600 euros ?

Mme la Maire : D'autres remarques ? Non ? Allez-y, Madame Noël.

Mme Noël : C'est plutôt sympa, quand on pose des questions assez simples et simples, que l'on a des des deux côtés à peu près la même chose, parce que nous, on a pris à peu près dix minutes, en tout, pour parler du budget, et vous avez pris 30 minutes. Vous avez essayé de nous noyer, raconter PVC, pas d'histoire avec PVC, il n'y a pas de foncier il appartient à la Ville, Albert 1^{er}. On arrête de noyer, de faire croire.

Mme la Maire : Vous avez pris cinq minutes supplémentaires pour dire que vous n'avez pas assez de temps. En fait il faut savoir. Soyez cohérente, soyez cohérente.

Mme Noël : Répondez aux questions, mais ne noyez pas le poisson.

Mme la Maire : Tout ce que je vois, c'est que quand vous demandez la parole, vous l'avez.

Mme Noël : Pas tout le temps, Madame.

Mme la Maire : Vous venez de prendre cinq minutes pour ne rien dire, pour nous dire que vous n'avez pas le droit à la parole, alors que vous avez le droit à la parole.

Pas d'autres remarques ? Madame Aouchiche, pour les collègues, ce sont les demandes des collègues, donc on a répondu. Ah pardon, Monsieur Beyria, excusez-moi, allez-y.

M. Beyria : Merci, Madame la Maire. Étant précédemment élu à la vie associative, notamment dans le précédent mandat, je voulais répondre à Mme Noël, qui sous-entendait que toutes les associations n'avaient pas accès aux salles municipales, ce qui est faux. Je ne pense pas avoir refusé une fois, sauf si les salles étaient éventuellement déjà occupées, mais, en tous les cas, j'ai toujours accepté, chaque fois que c'était possible, les salles qui étaient demandées par les associations. Je veux bien avoir les noms des associations que vous avez l'air de dire qu'ils n'auraient pas eu accès aux salles. Je pense que si elles n'ont pas eu accès aux salles, c'est simplement parce qu'elles ne les ont pas demandées.

Ensuite, vous demandiez à ce que les associations soient aussi valorisées. C'est en projet, pour le coup. Sauf que les services, sur nos demandes, ont privilégié le fait d'être vraiment en lien avec les associations et de les accompagner. Mais la valorisation des salles, à mon avis, fera l'objet dans ce nouveau mandat. Vous aurez très bientôt chaque association avec les salles qui leur sont attribuées.

Mme la Maire : Merci. Alors, je disais, pour le collège, c'était les demandes des établissements. Sur les demandes de subvention, les associations aujourd'hui remplissent un dossier. Ce dossier est examiné par une commission d'élus. La première année, il n'y a pas de subvention, puisque l'association qui a un an n'est pas éligible. Sauf, quand il y a des dérogations sur des demandes d'associations, mais cela n'arrive que très, très, très rarement. Quand l'association porte un vrai projet pour le territoire, elle est accompagnée, en effet.

Sur les salles, on attribue systématiquement des salles, sauf si vous demandez une date pour laquelle la salle n'est pas disponible, soit parce qu'elle est utilisée par les services de la Ville, soit elle est déjà utilisée par une autre association. La salle principale qui est demandée, et cela devient compliqué, c'est la salle Elsa Triolet. C'est celle-ci, c'est la plus grande salle. Aujourd'hui, il y a une vraie tension là-dessus. En général, il y a des délais de réservation très, très longs. Si vous la demandez un mois avant, il y a de fortes chances qu'on vous dise non, puisqu'il y a des gens qui la réservent bien longtemps à l'avance. Moi, je n'ai pas de souci. On peut vous transmettre les données de réservation. Il n'y a rien d'extraordinaire. Il n'y a pas de favoritisme. D'ailleurs, à titre personnel, je n'interviens pas du tout sur ces décisions-là.

La vie associative a fait le choix d'être très, très proche. En tout cas, le service vie associative a fait le choix d'être très, très proche des associations avec un accompagnement, des formations et un lien très, très fort. D'ailleurs, on n'a quasiment pas de plaintes de la vie associative. Même quand c'est des associations qui, pardon, je vais dire entre guillemets, « nous crachent sur la gueule », on les accompagne et on les aide, parce qu'on ne fait pas de discrimination et on ne fait pas de politique, contrairement à ce que vous dites.

Sur le TPE, il y a des subventions qui viennent de tomber du Département et de l'État. Je ne saurai pas vous dire combien, donc je vous redonnerai l'information par la suite. Et il y a un nouveau travail de

demande de subvention, avec la DRAC, qui est en cours sur un projet qui a été présenté par le TPE au Conseil d'administration. Ce projet-là, on a bon espoir qu'il obtienne à la fois un conventionnement et des subventions avec la DRAC. Après, encore une fois, sur la question de la politique du TPE, c'est un choix totalement assumé. D'abord, de soutenir la culture dans un moment en très grosse difficulté. Et d'avoir décidé de faire du TPE un élément et un marqueur fort du territoire en termes de culture, puisque l'ancienne programmation était de très bonne qualité, il n'y a pas de débat, mais elle n'était pas la programmation souhaitée par une large majorité des Bezonnais. Aujourd'hui, et la démonstration a été faite, c'est qu'on a aujourd'hui un TPE qui ne désemplit pas, avec une programmation très diverse et variée qui correspond au goût de toutes les personnes qui sont sur Bezons, que vous soyez jeune, moins jeune, que vous soyez intéressé par du classique, par du moderne, contemporain, etc., que vous aimiez le théâtre ou de la musique, ou du stand-up, vous avez au moins un ou deux spectacles qui vous plaisent. Cette programmation, je rappelle, a été rejetée par la DRAC puisqu'elle souhaitait une programmation à très forte majorité en termes de danse contemporaine, ce qui n'est pas le cas de la programmation actuelle. Cela ne veut pas dire qu'on a écarté la danse, puisqu'il y a des spectacles de danse, notamment de la danse contemporaine, mais ils ne sont pas majoritaires, puisque de toute façon, il n'y a pas une catégorie de spectacles qui est majoritaire, c'est très équilibré. Mais encore une fois, la DRAC ne souhaitait pas, elle souhaitait une très large majorité de programmations qui soit dédiée à la danse. C'est la raison pour laquelle elle a refusé.

Souvent on nous dit « Cette programmation qui est faite actuellement, elle est très bien, pourquoi vous n'avez pas gardé le conventionnement DRAC ? » Justement, ce n'est pas nous. Nous, on a dénoncé le conventionnement sur la partie danse, mais on leur a proposé cette programmation pour maintenir l'ancien conventionnement et l'ancienne subvention, mais la DRAC l'a refusé uniquement sur cette histoire de danse contemporaine. La programmation actuelle, si vous l'appréciez, tant mieux, parce que de temps en temps, je vois certaines déclarations : « On apprécie cette programmation. Dommage qu'on a suspendu le conventionnement avec la DRAC ». Non. Nous, on aimerait bien que la DRAC soit convaincue par notre projet et qu'elle nous remette ce subventionnement qu'elle nous refuse. On est encore une fois confiants pour un nouveau projet qu'on leur a proposé, qui est un projet d'ailleurs autour de l'éducation et autour de l'enfance. Cela n'a rien à voir avec la danse sur les projets en direction du jeune public que nous faisons.

On va passer au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026.

Dossier n° 9 - Convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'USOB pour l'année 2026

Mme la Maire : Les élus membres de l'USOB sortent. Ceux qui n'y sont pas peuvent entrer. Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci Madame la Maire. Les textes imposent de passer une convention avec les associations bénéficiaires de subventions lorsque le montant est supérieur à 23 000 euros. C'est le cas pour l'USOB, qui, juste pour rappel, en 2025, compte 3 184 adhérents, 19 sections et une participation active à de nombreux événements, en partenariat notamment avec la Ville, mais pas que, « Rives & Run » et le Téléthon notamment. C'est dans ce cadre-là qu'une convention est proposée à l'USOB pour un montant de 282 000 euros.

Mme la Maire : Des questions ? Madame Aouchiche.

Mme Aouchiche : Je réitère une question que j'ai déjà posée à plusieurs reprises concernant l'USOB. Est-ce qu'il serait envisageable, vu que la Ville met 282 000 euros dans cette association qui accomplit un travail remarquable, que la Ville incite l'USOB à faire deux tarifications : une pour les Bezonnais et une pour les non-Bezonnais, comme c'est le cas dans quasiment toutes les villes alentour, où les associations proposent deux tarifs.

Mme la Maire : Je transmettrai, je vais voir. On va vérifier d'abord sur la légalité des choses et voir si un petit peu... Je me demande si ce n'est pas fait, mais je m'en renseignerai. Je vais regarder. Monsieur Krstic.

M. Krstic : Merci. Je souhaite intervenir sur cette convention de l'USOB. Justement, cette convention, moi, j'appelle ça plutôt un contrat moral quand même sur le développement du sport sur cette ville. Cette subvention de 282 000 euros de fonds communal, ce soutien, ne doit pas être que symbolique. C'est un engagement financier pour la commune de besoins important, financé par les impôts des habitants, qui doit s'accompagner d'un niveau d'exigence élevé pour le sport, de la transparence et des objectifs clairement mesurables. Ce qui n'a pas été le cas par rapport aux événements de l'an dernier. Je tenais à le rappeler.

Pour l'USOB, évidemment, c'est un vecteur important pour notre ville, pour le rayonnement de notre ville, avec plus de 300 adhérents, de nombreuses disciplines proposées pour les habitants. Ils participent évidemment pleinement à l'accès du sport pour tous et à cette vie locale. Personne ici ne remet cela en cause. Je tenais à le rappeler devant vous, Madame, mais justement, parce que ce rôle est important, que cette convention présentée doit aussi nous poser des questions. Moi, j'ai des souvenirs de cette ancienne majorité municipale, et je tenais aussi à me présenter auprès des Bezonnais et des personnes qui ne me connaissent pas. Je travaille sur une direction des sports sur notre commune. Quand je remarque depuis six ans, que la convention doit tenir sur quelques pages, je trouve cela anormal. Pour une enveloppe quand même de 282 000 euros. Donc, qui tient sur quelques pages, à mes yeux, il doit y avoir des objectifs précis, chiffrés, évalués, et même des indicateurs de performance.

Je pense aussi à une section, je n'aime pas mettre en concurrence les sections de l'USOB, mais on a une section à Bezons, on peut en être fier, qui fonctionne très bien, je pense au basket, qui ont des performances notables pour une ville de 37 000 habitants. Mais le bilan, il doit y avoir un bilan, je pense, annuel, présent, réel, aussi sur ces fonds publics. Ce qui est nécessaire. Et l'an dernier, mes anciens collègues, anciens élus, ont été très interrogatifs sur le suivi, sur certaines choses qui n'allaient pas. Aujourd'hui, nous restons encore sur un document très général, sans véritable exigence. Or, une convention pour plus de 3 000 adhérents, et une somme aussi importante, ce n'est pas une formalité. Et je le vois encore ce soir, c'est une formalité simplement administrative. À mes yeux, il doit y avoir un débat, un débat démocratique sur ce que l'on doit faire avec l'USOB, pour le développement, pour aller beaucoup plus loin, pour le sport, que ce soit loisir et surtout sur la performance, je tiens à signaler. Ce sont des engagements qui doivent être clairs, des résultats, des critères aussi, c'est important, et un réel contrôle sur cet argent communal.

À ce niveau de fonctionnement, nous sommes en droit d'attendre quelque chose, une vision sur le développement qui n'a pas eu lieu sur le précédent mandat. C'est pour ça que je convie la nouvelle élue au sport d'y remédier, pour la jeunesse, pour le développement aussi du sport féminin, c'est important, l'inclusion, évidemment, donc la performance sur ces équipements et surtout de la transparence et des résultats. Car cela, nous prenons, en mon sens, des risques de ne pas avancer sur l'USOB. Ce n'est pas une critique que je fais. Vu les moyens apportés pour soutenir le sport, évidemment qu'on doit soutenir le sport sur cette ville, pour notre jeunesse, évidemment, mais surtout, je le rappelle, soutenir une exigence et une responsabilité. Il est temps de passer à une logique, non pas de reconduction, mais une logique d'évaluation pour l'USOB, pour son avenir, parce que, je suis à l'aise pour le dire, chaque euro engagé, il y a l'argent aussi des Bezonnais. Ils sont en droit de savoir précisément comment sont utilisés ces fonds publics de la Ville et de produire un développement du sport, le sport qu'ils méritent. C'est pour cela que je recommande vivement à cette majorité de retravailler cette convention avec l'USOB, d'avoir un vrai projet sur le développement du sport sur cette ville. Je vais le qualifier comme aussi un contrat moral. C'est très important, un contrat moral dans le milieu associatif et au service des Bezonnais. Voilà. Merci.

Mme la Maire : Merci pas d'autres remarques ? Madame Noël.

Mme Noël : Merci, c'est juste pour signifier que dans le propos d'introduction, j'ai eu un moment, j'étais hyper contente quand je l'ai lu la première fois, mais non...

Mme la Maire : Il y a une coquille.

Mme Noël : Le canoë-kayak, Sergio, il existe apparemment. Eh bien non, il n'existe plus et ce serait

vraiment un vrai chantier quand on veut se réapproprier la Seine et on veut faire de Bezons une ville différente et sportivement innovante, je pense que le canoë-kayak a toute sa place sur notre commune, donc j'y ai cru, mais apparemment c'est une coquille.

Mme la Maire : En tout cas, on travaille sur comment regagner la Seine et comment les Bezonnais regardent davantage vers la Seine. Je pense qu'encore une fois, il faut faire attention, sur une association qui a plus de 3 200 adhérents. Il faut faire attention quand vous passez votre temps à dire, « il faut être transparent, il faut être transparent ». Je rappelle que cette association, chaque année, dépose des comptes certifiés par un expert-comptable, un CAC, un commissaire aux comptes et un expert-comptable. Ce sont des comptes certifiés et vérifiés, il y a une assemblée générale. Dans cette assemblée générale, il n'y a pas trois pèlerins qui font ce qu'ils veulent avec l'argent qu'on leur donne, mais il y a au moins une trentaine ou une quarantaine d'adhérents. J'ose imaginer que, quand il y a au moins une trentaine ou une quarantaine de personnes dans le tour de table, il n'y a pas forcément un manque de transparence ou des cachoteries. Je trouve ça assez blessant quand on passe son temps à répéter ces mots-là à l'égard de tous ces adhérents qui s'investissent de façon bénévole.

Après, je ne vais pas revenir sur ce que vous avez tous dit et polémique, juste dire que cette convention fixe un certain nombre d'objectifs. Je pense qu'il est utile de les rappeler, donc vous me pardonnerez, mais je vais en donner la lecture pour rappeler un petit peu quelle est la mission de l'USOB. Vous allez voir que cet argent finance principalement des activités qui sont décrites dans les objectifs ici.

Les obligations de l'association : « En contrepartie de l'aide de la Ville, l'USOB devra faciliter l'accès aux Bezonnaises et aux Bezonnais à la pratique des activités physiques et sportives. Il s'agit en particulier de favoriser l'accueil des enfants et des jeunes de moins de 25 ans dans ces structures pour une pratique éducative des APS ». Je crois que c'est ce que fait l'USOB aujourd'hui. « Développer la formation des cadres sportifs et des bénévoles et promouvoir des initiatives destinées à la prise de responsabilité des jeunes, ainsi que l'accès à la citoyenneté des adhérents ». Je pense que l'USOB est une des associations les plus actives dans ce domaine. « Contribuer à l'organisation d'actions d'animation, de formation ou de prévention destinées à l'insertion des jeunes dans la société, stages sportifs, manifestations, festivals de foot des jeunes, des fêtes de clubs, etc., et des formations destinées à prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le sport ». Je pense que là aussi, l'association l'USOB fait, par exemple en ce moment, ils font des stages sportifs, etc. « Soutenir la formation des jeunes talents, notamment en leur facilitant l'accès aux actions fédérales, stages et regroupements. Acquérir des matériels techniques et pédagogiques destinés notamment aux activités en direction des plus jeunes. Soutenir l'emploi sportif par la pérennisation d'un poste de coordinateur sportif de l'USOB dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ». Ils ont plusieurs salariés d'ailleurs, ce n'est pas uniquement un seul salarié. « Prendre part aux animations, événements municipaux et manifestations sportives élaborées dans le cadre du dispositif Terre de Jeux, dont la ville de Bezons est membre, en effet, et depuis, on continue les activités ». Vous avez la semaine olympique et para olympique, Rives & Run, Bezons Fête l'été, Foire de Bezons, Bezons Fête l'hiver, Journée olympique et para olympique du 23 juin, Téléthon, etc. Donc, ils mènent différentes actions, et, post-jeux, on continue à promouvoir des actions dans le cadre de l'olympisme. « Promouvoir l'éthique du sport pratiqué, à ce titre, l'association veillera à la mise en place de formation à destination de ses encadrants sur les notions de l'éthique et du respect dans le sport et confirmera avec les listes des personnes et organismes qui ont bénéficié de ces formations. Mettre en place, en partenariat avec les services municipaux, des animations sportives et des manifestations sportives, ouvertes à tous, destinées à la promotion des activités physiques et sportives en faveur des Bezonnais. Par ailleurs, la subvention comprend la participation de la Ville au festival de football ainsi qu'à la fête de l'USOB pour lesquelles la Ville est partenaire ».

Bon, très honnêtement, pour ceux qui connaissent l'USOB et qui participent à toutes leurs actions, de près ou de loin, en tant que simple citoyen, en tant qu'adhérent, si vous avez votre enfant, vous bénéficiez certainement d'une de ces activités et de ses objectifs. On va arrêter là parce que je pense que ce sont des polémiques inutiles. Néanmoins, on peut toujours améliorer les choses.

Juste peut-être une précision. Dans cette convention, on ne peut pas davantage détailler. On peut peut-être détailler davantage les missions, leur fixer de nouveaux objectifs. Je n'en sais rien. Peu importe quel objectif, on pourra en rajouter. Je n'arrive pas à en trouver un supplémentaire, mais si vous en avez un pertinent, vous pourriez nous faire la proposition. Néanmoins, vous ne pouvez pas rentrer dans le détail des actions à fixer et des objectifs plus détaillés. Pourquoi ? Parce que plus vous rentrez dans le détail, et, par exemple, si vous dites, « Je veux que vous mettiez en place telle action, telle action, je veux que

vous créez telle section, telle section, je veux que vous fassiez telle chose et telle chose », en rentrant davantage dans le détail et vous préciser davantage les objectifs, vous risquez de vous mettre en risque juridique, puisque cela risque d'être assimilé à un contrat de marché public dissimulé avec l'USOB. Et donc voilà, on peut fixer d'autres objectifs, mais pas rentrer davantage dans le détail, comme vous semblaient le dire tout à l'heure.

On va passer au vote. La maire conclut, donc on va passer au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'USOB pour l'année 2026.

Dossier n° 10 - Élection des membres du Conseil municipal à la Commission des concessions de la commune de Bezons

Mme la Maire : Encore une fois, quand je vous pose la question, « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? », vous prenez la parole. Quand il n'y a pas d'autres remarques, la maire conclut et on ne reprend plus le sujet.

Madame Beltaief. On fait rentrer tous ceux qui ne sont pas encore rentrés, s'il vous plaît.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Élection des membres du Conseil municipal à la Commission des concessions pour la commune de Bezons. Son rôle est d'examiner les candidatures, analyser les offres, donner un avis sur la procédure, et consulter également pour tout avenant supérieur à 5 %. Il est composé de la maire, de cinq titulaires et de cinq suppléants, élus au sein du Conseil municipal.

L'élection se déroule sur scrutin de liste, à la proportionnelle, selon la règle du plus fort reste, en principe à bulletin secret. La liste doit être déposée avant le conseil municipal, jusqu'à cinq titulaires et cinq suppléants, je vous remercie.

Mme la Maire : C'est un scrutin secret. Pour gagner du temps, je vous propose que l'on vote à la main. Mais pour que l'on puisse voter à la main, il faut voter sur le fait que vous soyez tous d'accord pour que l'on vote à la main et qu'on ne fasse pas passer l'urne et les bulletins. Il faut qu'il y ait un vote à l'unanimité. C'est la même chose pour le dossier 11 et 12, même procédure.

Il vous est proposé la liste de la majorité, avec cinq titulaires : M. Cuvillier, Mme Druguet, Mme Lefebvre, M. Mouchaddab, M. Lahreche. Cinq suppléants : Mme Salles, M. Hoerner, Mme Ricardino, Mme Saiki, Mme Richard.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Oui, d'accord. Qui prend la parole ? Ah, vous les avez transmises ? Pardon, excusez-moi.

Il y a d'autres candidatures. Pour la liste B, c'est la liste du groupe de Mme Aouchiche : Amin Ghomari et M. Abderhamane Draoui. Et pour la liste C, le groupe de M. Noël, Mme Noël et M. Noël en suppléant.

Alors on va voter sur le principe de voter à main levée. Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on vote à main levée ?

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Je vous remercie. Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

DÉSIGNE comme membres du Conseil municipal à la Commission des concessions de la commune de Bezons, les quatre premiers membres de la liste de la majorité et un membre de la liste C.

Dossier n° 11 - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la ville de Bezons

Mme Beltaief : La CAO joue un rôle central dans les marchés publics. Elle attribue les marchés les plus importants, au-dessus des seuils européens, et elle est consultée pour avis en cas de modification du marché entraînant une hausse de plus de 5 %. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, elle est composée du maire qui le préside et de cinq élus du Conseil municipal avec cinq suppléants. Les membres sont élus à leur représentation proportionnelle, selon les règles du plus fort reste, généralement un bulletin secret, sauf décision unanime contraire. Enfin, les listes de candidats, comme rappelé précédemment, doivent être déposées, je pense que cela a été fait, avant le conseil municipal. Je vous remercie.

Mme la Maire : Même chose, nous devons voter sur le principe de voter à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Je vous remercie. On va présenter les listes. La liste A est composée de mêmes personnes, la liste B, de Mme Aouchiche et M. Abderahmane Draoui, et la liste C, de M. Noël et Mme Noël en suppléante.

Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

DÉSIGNE comme membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville de Bezons, les quatre premiers membres de la liste de la majorité et un membre de la liste C.

Dossier n° 12 - Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) de la commune de Bezons

Mme Beltaief : La Commission Consultative des Services Publics Locaux permet d'associer les citoyens à la gestion des services publics dans les communes de plus de 10 000 habitants. Elle est composée du maire, de conseils municipaux élus à la proportionnelle et de représentants des usagers. À Bezons, elle comprend six titulaires et six suppléants du Conseil municipal, ainsi que jusqu'à trois représentants des habitants. Les listes de candidats doivent être déposées avant le conseil municipal, comme dit également précédemment. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Même principe, on doit voter sur le fait de voter à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Je vous remercie. Nous proposons les candidats suivants : M. Cuvillier, Mme Druguet, Mme Lefebvre, M. Lahreche, M. Mouchaddab, M. Haddad, Mme Salles, M. Hoerner, Mme Ricardino, Mme Saiki, Mme Richard, Mme Laredj. La liste B : Abderahmane Draoui, Nadia Aouchiche, en suppléante. La liste C : Dejan Krstic en titulaire, Philippe Noël en suppléant.

On va passer au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

DÉSIGNE comme membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune de Bezons les quatre premiers membres de la liste de la majorité et un membre de la liste B et un membre de la liste C.

Mme la Maire : Nous allons voter les trois représentants habitants intéressés. Nous devons revoter sur le fait que l'on vote à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il vous est présenté des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux qui siègent. Vous avez trois titulaires, trois suppléants. Vous avez Mme Bousmaï, M. Benidir, M. Bonifacio en titulaires, et en suppléantes, Mme Brignoli, Mme Jézéquel et Mme Rodrigues.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

DÉSIGNE comme membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune de Bezons les personnes susnommées.

Dossier n° 13 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) du groupement de commandes composé de pouvoirs adjudicateurs situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine

Mme Beltaief : Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Cette démarche de mutualisation des achats permet de limiter les risques juridiques, de renforcer les pratiques en créant et fédérant un réseau d'acheteurs, de susciter une plus grande concurrence et de développer des expertises et d'intégrer les préoccupations de développement durable.

Sur la base de ces objectifs communs et partagés, différents pouvoirs adjudicateurs situés sur le territoire de la communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine ont décidé de se regrouper pour passer conjointement des marchés. La Convention constitutive d'un groupement de commandes fondé sur les articles de la commande publique vise à définir les règles de fonctionnement dudit groupement, et, à ce titre, les compétences de la Commission d'appel d'offres du groupement sont précisées dans son article 6. Cette convention indique légalement que les membres de la Commission d'appel d'offres sont élus conformément aux dispositions du CGCT.

En application de l'article 6 de la Convention constitutive du groupement de commandes, chaque membre du groupement, dont la commune de Bezons, doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Là aussi, il faut voter sur le principe de voter à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il y a une spécificité : ne peuvent siéger dans cette commission que ceux qui viennent d'être élus à la CAO. Vous avez les candidatures. C'est un titulaire, un suppléant. La majorité vous présente M. Mouchaddab en titulaire et en suppléant M. Haddad.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non, Mme Vasic ne peut pas, parce qu'elle n'est pas à la CAO. Ce ne peut être que votre suppléant de tout à l'heure. On reprend votre suppléant de tout à l'heure.

Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

DÉSIGNE comme membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes composé de pouvoirs adjudicateurs situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine les personnes susnommées.

Dossier n° 14 - Désignation d'un représentant de la commune et de son suppléant au sein du Conseil d'administration du collège Henri Wallon

Dossier n° 15 - Désignation d'un représentant de la Commune et de son suppléant au sein du Conseil d'administration du collège Gabriel Péri

Dossier n° 16 - Désignation d'un représentant de la Commune et de son suppléant au sein du Conseil d'administration du lycée Paulette Nardal

Mme Beltaief : Il s'agit de la même délibération pour désigner un représentant de la commune et de son suppléant au sein du lycée Paulette Nardal et au sein des deux collèges Henri Wallon et Gabriel Péri. Le Conseil d'administration d'un collège ou d'un lycée est l'organe qui prend des décisions importantes de l'établissement. Il se réunit au moins trois fois par an. Il vote notamment le budget, le règlement intérieur, les projets d'établissement et les principales actions pédagogiques.

Il donne aussi son accord sur les projets, les partenariats ou les voyages scolaires. Il comprend des représentants de la communauté éducative, dont les représentants de la commune. Dans ce cadre, le Conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil d'administration du collège Henri Wallon pour le dossier 14, du collège Gabriel Péri pour le dossier 15 et du lycée Paulette Nardal pour le dossier 16.

Mme la Maire : Là aussi, ce sont des votes à bulletin secret. Nous devons voter le principe de vote à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Pour le collège Henri Wallon, la majorité vous propose la candidature de M. Lahreche en titulaire et de Mme Richard en suppléante.

Est-ce qu'il y a des candidatures pour les groupes d'opposition ?

Mme Noël : Sauf erreur de ma part, vous savez qu'un Conseil d'administration est renouvelé chaque année en son sein, que ce soit au collège ou au lycée. Là, je n'ai pas vu écrit si le représentant de la mairie y était pour sept ans. J'aurais bien aimé le savoir.

Mme la Maire : Nous allons vérifier. C'est pour la durée de mandat, de ce que je comprends.

Mme Noël : Il aurait été préférable de l'écrire.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? S'il n'y a pas de candidature, il n'y a pas de vote. M. Lahreche est de fait représentant de la Ville et Mme Richard suppléante.

Pour Gabriel Péri, êtes-vous tous d'accord pour que l'on vote à main levée ?

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Pour Gabriel Péri, vous avez la candidature de M. Rebagliato en titulaire et Mme Correa en suppléante.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? Ils sont désignés d'office.

Pour le Dossier 16, même chose, êtes-vous toujours d'accord pour que l'on vote à main levée ?

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il vous est proposé pour le lycée Paulette Nardal Mme Laredj en titulaire et M. Haddad en suppléant. Comme il n'y a pas d'autres candidatures, ils sont désignés de fait. Je vous remercie.

Dossier n° 17 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Mme Beltaief : La Commission Communale des Impôts Directs est présente dans chaque commune et participe à la gestion des impôts locaux. Elle est composée du maire et de commissaires, 8 titulaires et 8 suppliants, dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les membres doivent remplir certaines conditions, notamment être contribuables de la commune et avoir une bonne connaissance du territoire. Ils sont désignés par l'administration fiscale à partir d'une liste proposée par le Conseil municipal. La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du Conseil municipal. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Non ? On vote toujours à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il vous est proposé la liste suivante : Mme Bousmaï, M. Benedir, M. Bonifacio, Mme Brignoli, M. Megherbi, Mme Jézéquel, Mme Sadki, M. Lameule, Mme Perrin, M. Gueye, Mme Rodrigues, Mme Ocana, Mme Marty, Mme Idres, M. Di Puma et M. Chevet.

En suppléant : M. Artaud, M. Slimani, M. Ali Gabir, M. Raffy, M. Boroniec, M. Gauthier, Mme Akaki, M. Le Peillet, Mme El Faquer, Mme Gautrot, Mme Leal, M. Ocana, M. Lemain, Mme Duplan, Mme Teixeira, Mme Sukran Taskan.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? J'imagine que non... Il faut que la liste soit complète. Il faut déposer une liste complète.

Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

DÉSIGNE comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs les personnes susnommées.

Dossier n° 18 - Désignation de deux représentants titulaires et d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'association "AGIRE Argenteuil-Bezons" structure juridique porteuse du dispositif PLIE

Mme Beltaief : Selon ses statuts, l'association a pour objet la gestion et l'animation du PLIE, lesquelles assurent la mise en cohérence des actions afin de valoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle, notamment la demande d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité, le public non repéré par les procédures de droit commun, les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, les parents isolés bénéficiaires de l'allocation de soutien familial et les jeunes en difficulté d'insertion.

L'association est dirigée par un Conseil d'administration dont les représentants relèvent de deux collèges distincts : un collège institutionnel qui comprend six membres avec quatre titulaires et deux suppléants désignés par le Conseil municipal de la commune d'Argenteuil, et deux titulaires et un suppléant, désignés par le Conseil municipal de notre commune Bezons.

Le Conseil municipal doit dès lors désigner deux représentants titulaires et un représentant suppléant du Conseil d'administration de l'association dénommée AGIRE, Argenteuil-Bezons. Ces représentants sont élus au scrutin secret, sauf à ce qu'à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de renoncer à ce type de scrutin. Il est également rappelé que si une seule candidature est proposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement. Il en est donné lecture par le maire. Je vous remercie.

Mme la Maire : Même principe, on doit se prononcer si on vote à la main.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il vous est proposé la candidature pour la majorité de M. L'Arrou et M. Hoerner en titulaires et Mme Saiki en suppléante.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? Il n'y a pas de vote, ils sont désignés.

Dossier n° 19 - Désignation de deux représentants titulaires et d'un représentant suppléant de la commune de Bezons au Conseil d'administration de la "Mission Locale d'Argenteuil Bezons"

Mme Beltaief : La mission locale d'Argenteuil-Bezons est dénommée mission locale d'Argenteuil-Bezons. L'aire géographique de compétence est limitée au territoire de la commune d'Argenteuil et de la commune de Bezons. La mission locale d'Argenteuil-Bezons a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique locale visant à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans la zone géographique concernée. Il appartient d'aider des jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent à eux, non seulement en ce qui concerne l'emploi, la formation, mais aussi dans le déroulement de leur vie quotidienne et qui constitue un frein à l'emploi, en ce qui concerne notamment l'accès à la santé, l'accès au logement, l'accès à la culture, l'accès aux loisirs et aux sports, d'assurer à cet effet des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de ce public en des lieux dont la proximité lui en rend l'accès facile ; de favoriser la concertation entre les différents partenaires qui concourent au même but en vue d'en compléter, d'en renforcer et d'en catalyser les actions.

Le Conseil d'administration est mis en place par l'Assemblée générale constitutive de l'association. Il est composé de membres répartis en quatre collèges. Nous avons le collège des services de l'État composé de six membres, le collège des partenaires économiques et sociaux avec trois membres, le collège des associations avec trois membres également, et le collège des élus, qui est composé de huit membres.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'association et des décisions qui sont de la compétence de l'Assemblée générale. Il lui appartient de désigner le président parmi les représentants de la commune d'Argenteuil et de la commune de Bezons qui siège au sein du Conseil d'administration, de désigner les membres du bureau en son sein, de nommer, le cas échéant, révoquer le directeur ou la directrice de la mission locale d'Argenteuil-Bezons, de proposer à l'Assemblée générale le programme annuel d'activité et le budget correspondant, de déterminer les domaines de compétences délégués au directeur ou à la directrice de la mission locale d'Argenteuil-Bezons, de gérer les ressources financières de l'association dans le respect du budget adopté par l'Assemblée générale, d'assurer la gestion des biens matériels et immobiliers de l'association, d'approuver les conventions avec les partenaires.

D'une manière générale, le Conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de la mission locale d'Argenteuil-Bezons. Il peut déléguer au président une partie des pouvoirs qui lui sont dévolus par les statuts.

Le collège des élus est composé du président du Conseil régional d'Île-de-France ou son représentant, le président du Conseil départemental du Val-d'Oise, ou son représentant, quatre représentants titulaires et deux représentants suppléants de la commune d'Argenteuil, désignés par son Conseil municipal. Pour la commune de Bezons, deux représentants titulaires et un représentant suppléant.

Le Conseil municipal doit désigner deux représentants titulaires et un représentant suppléant. Je vous remercie.

Mme la Maire : Même règle sur le vote. Pour voter à main levée, il faut que vous soyez d'accord.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il vous est présenté pour la majorité les candidatures de M. Lopes et M. Hoerner et en suppléant Mme Correa.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? Très bien, ils sont désignés.

Dossier n° 20 - Désignation de représentants au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Mme Beltaief : À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner de nouveaux représentants de la commune au sein des différents syndicats auxquels adhère la commune. À ce titre, la commune de Bezons est adhérente au SIPPEREC depuis 2003 et a souscrit à l'ensemble des bouquets de services proposés par ce dernier.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par le Conseil municipal des communes membres dans les conditions prévues par l'article L.2122-7 du même Code, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue, étant précisé que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Pour rappel, en vertu du CGCT, le choix du Conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres et le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, comme nous l'avons déjà fait précédemment. Je vous remercie.

Mme la Maire : On doit déterminer si on vote à la main.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il vous est proposé la candidature de M. Chevalier. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

DÉSIGNE Monsieur Chevalier, représentant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication.

Dossier n° 21 - Désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au Syndicat Intercommunal de la Plaine de loisirs de Vallangoujard

Mme Beltaief : Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues par le CGCT, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue, étant précisé que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin de l'élection, et l'élection a lieu à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Le Syndicat Intercommunal pour la Plaine de loisirs des communes d'Argenteuil-Bezons-Colombes a été créé en 1968. Les villes membres sont Argenteuil, Bezons et Colombes. Le syndicat a pour mission la gestion d'une base de loisirs sur laquelle sont organisées les activités, en particulier pour les jeunes.

Le conseil municipal de la commune de Bezons doit désigner deux titulaires et deux suppléants. Pour rappel, en vertu des articles L.5212-7 et L.5211-7 du CGCT, le choix du Conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres. Le Conseil municipal peut désigner à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués. Je vous remercie.

Mme la Maire : Là aussi, on doit déterminer si on vote à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il vous est proposé la candidature en titulaires de Mme Rodde et madame Correa, et en suppléants de Mme Druguet et Mme Salles.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. On passe au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

DÉSIGNE comme représentants au Syndicat Intercommunal de la Plaine de loisirs de Vallangoujard les personnes susnommées.

Dossier n° 22 - Désignation des représentants de la Commune de Bezons pour siéger à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN

Mme Beltaief : Le Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN a pour objet de mettre en œuvre un portail de marchés publics, des services d'échanges électroniques et de diffusion de bonnes pratiques fournis et supportés par un réseau d'organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public dans une perspective d'amélioration de l'accès et de la qualité des achats, de dématérialisation des procédures administratives, de pouvoir et valoriser les achats responsables à travers les missions confiées au Groupement. Il s'agira de présenter l'état de dépense de recettes chaque année en Assemblée générale, d'exercer toute activité se rattachant directement ou indirectement à l'objet et susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement. C'est ainsi que, par délibération en date du 11 avril 2018, le Conseil municipal de la commune de Bezons a décidé d'adhérer au Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN.

Conformément à l'article 8a de la Convention constitutive du Groupement, chaque membre est représenté par deux personnes physiques désignées. La première représentante titulaire et la seconde comme suppléante. Je vous remercie.

Mme la Maire : Nous avons un titulaire et un suppléant. Est-ce que vous êtes toujours d'accord pour que l'on continue à voter à main levée ?

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Les candidats sont M. Mouchaddab et M. Cuvillier en suppléant. Il n'y a pas d'autres candidatures. On passe au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

DÉSIGNE comme représentants de la Commune de Bezons pour siéger à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN les personnes susnommées.

Dossier n° 23 - Désignation de représentants pour siéger au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la société coopérative d'intérêt collectif d'Habitation à Loyer Modéré (HLM) "AB Habitat"

Mme Beltaief : La société coopérative d'intérêt collectif d'Habitation à Loyer Modéré (HLM) "AB Habitat" est destinée à répondre aux besoins des collectivités dans les domaines de l'habitat et de l'aménagement des espaces urbains. Elle remplit des missions de service public. Elle a pour vocation principale de construire des logements en accession sociale à la propriété et de construire et gérer des logements locatifs soumis à la réglementation HLM. Elle est administrée par deux instances : l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réunit les associés au sein de différents collèges. La commune de Bezons en est membre au sein du collège des collectivités publiques. Le Conseil d'administration réunit les administrateurs. Les personnes physiques associées dans la SCIC peuvent devenir administrateurs sur proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale, qui les accepte ensuite. Les personnes morales, quant à elles, procèdent directement à la désignation de leur représentant.

La commune de Bezons doit désigner un représentant pour chaque instance, à savoir le Conseil d'administration de la Société coopérative d'intérêt collectif HLM "AB Habitat" et l'Assemblée générale de la Société coopérative d'intérêt collectif HLM "AB Habitat".

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroule à bulletin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin

secret. Si une seule candidature a été présentée pour chaque poste à pourvoir, il n'y a pas lieu de procéder à un vote, la nomination prenant effet immédiatement. Je vous remercie.

Mme la Maire : Là aussi, il faut que l'on renonce au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : Il vous est proposé la candidature de M. Cuvillier pour l'Assemblée générale et pour le Conseil d'administration. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? S'il n'y a pas de candidature, il n'y a pas besoin de vote.

La séance est suspendue, puis reprise.

Dossier n° 24 - Désignation d'élus au sein du Conseil municipal en tant que membres des conseils des écoles de la Commune

Mme Belaief : Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants : un directeur de l'école, président ; deux élus, le maire ou ses représentants ; un conseiller municipal, désigné par le Conseil municipal ; lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ; les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçants dans l'école au moment des réunions du conseil ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le conseil des maîtres de l'école ; les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école élue, selon les modalités fixées par arrêté du ministre en charge de l'Éducation ; le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

Comme le prévoit l'article D.411-2 du Code précité, le conseil d'école sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur :
 - a. les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - b. l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - c. les modalités d'inclusion des élèves à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers, notamment les élèves en situation de handicap,
 - d. les activités périscolaires,
 - e. la restauration scolaire,
 - f. l'hygiène scolaire,
 - g. la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement,
 - h. le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques, pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école,
5. En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école et donne son accord pour l'organisation

d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, prévues par l'article L.210-4, sur le programme d'action établi par le conseil d'école collège, prévu par l'article L401-4, et consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires, en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L.212-15. En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a. les principes de choix de manuel scolaire ou de matériel pédagogique divers,
- b. l'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Aussi, il convient de préciser que le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Conformément à l'article D.411-1 cité précédemment, le Conseil municipal doit désigner un représentant au sein de chaque conseil d'école, auquel s'ajoute la maire ou son représentant pour l'ensemble des écoles de la ville, maternelles et élémentaires. Je vous remercie.

Mme la Maire : Là aussi, on doit décider si on vote à main levée ou à bulletin secret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire : On va vous présenter la liste présentée par la majorité.

Angela Davis : maternelle, Mme Saiki ; élémentaire, Mme Druguet.

Cachin : maternelle, Mme Mambu ; élémentaire, M. Lopes.

Louise Michel : maternelle, Mme Boudeau.

Louise Michel 1 : M. Hoerner.

Louise Michel 2 : Mme Laredj.

Karl Marx : maternelle, Mme Lefebvre ; élémentaire, M. Beyria.

Gabriel Péri : maternelle, M. Rezaei.

Paul Langevin : maternelle, Mme Correa ; élémentaire, Mme Beltaief.

Victor Hugo : maternelle, Mme Salles.

Victor Hugo 1 : Mme Rodde.

Victor Hugo 2 : Mme Richard.

Prévert : maternelle, Mr Chevalier.

PVC : maternelle, Mme Ricardino ; élémentaire, M. Lorioux.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Madame Hamrouni.

Mme Hamrouni : Je vous salue, Madame la Maire. Bonsoir, chers collègues. Sur les élections pour les conseils d'école, il n'y a pas d'élus pour la nouvelle école ? Puisque c'est pour une durée d'un an.

Mme la Maire : Pour le moment, les travaux ne sont pas encore finis. Je ne suis pas capable de vous dire quand on va pouvoir la mettre en opérationnelle. Il y a tout un travail avec l'Éducation nationale, il y a un travail sur la carte scolaire, etc. Même si elle avance d'un point de vue du bâtiment, il y a tout un travail qui doit être fait avec l'Éducation nationale.

Mme Hamrouni : Avez-vous une idée quand elle sera prête ?

Mme la Maire : Non, parce que là, on est en attente des retours des appels d'offres pour l'aménagement.

Mme Hamrouni : Également, puis-je avoir une explication sur les deux élus ayant siégé ? On a toujours eu qu'un élu représentant du Conseil municipal sur les écoles.

Mme la Maire : Je n'ai pas compris.

Mme Hamrouni : Vous parlez de deux élus. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ?

Mme la Maire : Comment cela, deux élus ? C'est un élu.

Mme Hamrouni : Il y a écrit deux élus.

Mme la Maire : C'est la maire ou son représentant, et un élu. Cela peut être l'administration, un autre élu, son cabinet. C'est la maire ou son représentant et la liste des élus.

Mme Hamrouni : Très bien. Merci pour ces précisions.

Mme la Maire : Pas d'autres questions ? Madame Noël.

Mme Noël : L'école n'ouvrira pas en septembre. Je le dis clairement. Ce n'est pas prêt. On arrête la langue de bois.

Par contre, le maire ou son représentant, *why not* ?, mais en aucun cas un membre du cabinet. C'est interdit. C'est un poste fonctionnel, il faut un poste de l'administration. Peut être présent à l'intérieur du conseil d'école, un conseil municipal qu'on va désigner, mais nous, ici, on n'y voit rien, c'est pour ça qu'on votera contre, et le maire ou son représentant, qui peut être un agent de la Ville, mais pas un membre de cabinet, puisqu'il est sur un poste fonctionnel.

Mme la Maire : On passe au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

DÉSIGNE comme membres des conseils des écoles de la Commune les personnes susnommées.

Dossier n° 25 - Désignation d'un référent déontologue.

Mme Beltaief : Les élus locaux ont des droits et des devoirs et peuvent s'appuyer sur un référent déontologue pour les conseiller en toute indépendance. Ce référent est une personne extérieure choisie pour ses compétences qui rend des avis confidentiels sur des questions éthiques. Il est saisi par les élus, répond dans un délai raisonnable et établit un rapport annuel anonymisé.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner M. Farid Mafamane comme référent déontologue, rémunéré 80 euros par dossier. Je vous remercie.

Mme la Maire : Des questions ? Non. On passe au vote.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

DÉSIGNE M. Farid Mafamane comme référent déontologue.

Dossier n° 26 - Fixation du barème des participations constructeurs dans le cadre de la ZAC Bords de Seine

Mme la Maire : Vous savez qu'une ZAC arrive à son terme prochainement, qui est la ZAC Bords de Seine. L'aménageur était SÉQUANO. Il faut savoir que la ZAC n'a jamais déterminé le montant de la

participation aux équipements publics qui remplacent la taxe d'aménagement dans le cadre de la ZAC. Il s'agit aujourd'hui de déterminer ce montant.

Il vous est proposé, dans le cadre d'un projet immobilier à l'intérieur de la ZAC, de fixer le montant unitaire de la participation au mètre carré de surface de plancher autorisée par le permis de construire. On est sur une superficie de 1 422 mètres carrés et 3 367 mètres carrés de surface de plancher.

Il vous est proposé de fixer le montant unitaire de la participation au mètre carré de surface de plancher autorisée par le permis de construire ou la déclaration préalable due par le constructeur au titre de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme, fixé à 83 euros par mètre carré. C'est un montant qui a été fixé en fonction du montant total dépensé pour les équipements publics à l'intérieur de la ZAC, divisé par le nombre de mètres carrés développés, et on a obtenu 83 euros par mètre carré. Cela donne une somme totale de 279 495 euros qui sera versée à la Ville.

De l'habitation sera développée, du commerce et des activités de services, des équipements d'intérêt collectif et de services publics, et d'autres activités de secteur primaire, secondaire ou tertiaire. Dire que ces montants résultent de la valeur correspondant au coût d'équipement de la ZAC constaté et dire que le versement sera effectué à la commune de Bezons, qui se substitue à la SÉQUANO, ex-aménageur depuis le 1^{er} mars 2026, et d'approuver le projet de convention type déterminant les modalités de participation financière du constructeur au coût d'équipement de la ZAC.

Est-ce que vous avez des questions ? Madame Noël.

Mme Noël : Merci, alors je vais essayer d'être claire parce que c'est un sujet un peu alambiqué. On y va.

Alors, plusieurs remarques sur cette délibération, parce qu'en l'état, elle pose de sérieux problèmes de cohérence. D'abord, on ne comprend pas de quoi on parle réellement. Alors, soit il s'agit d'un cadre général, et, dans ce cas, pourquoi le document est-il aussi flou, sans aucune référence cadastrale, sans identification d'opération, sans nom de promoteur. Soit il s'agit d'un projet plus précis, et, dans ce cas, c'est encore plus problématique de ne pas avoir les informations essentielles. Je vais m'expliquer.

À l'article « droit » du document, vous parlez uniquement de surface de logement, alors que, dans la même délibération, vous mentionnez d'autres usages taxables. Lesquels ? Je m'interroge. Ensuite, vous avez pendant un petit bout de temps, voire tout le mandat précédent, soutenu qu'il fallait une taxe d'aménagement à 20 %. Lorsqu'on lit le document, on est à 83 euros par mètre carré, soit 4,5 % du coût de construction en Île-de-France. On est très, très loin de ce que vous défendiez.

Je vais la faire un peu courte, Madame Menhaouara. Est-ce que vous pouvez nous expliquer simplement, qu'est-ce qui se cache derrière ces 61 logements ? Quelle est la volonté que vous avez ? Pour quel type de logement ? Avec quel promoteur ? Et surtout, vous avez attendu un mois, on est reparti tous azimuts dans les constructions, mais vous devez nous dire ce que c'est. Ce n'est pas clair du tout. Je répète, qui est derrière ? Pourquoi vous n'appliquez pas les 20 % de la taxe d'aménagement ? Soixante et un logements pour qui, pour quoi ? Et je vais laisser la parole à M. Krstic, qui a remarqué un détail assez intéressant, parce que du coup, on a travaillé. Je lui laisse la parole.

M. Krstic : Merci. En complément, évidemment, on a regardé sur la carte cadastrale cette semaine, 61 logements sur une zone aussi densifiée. Ce n'est pas raisonnable. On n'a même pas la hauteur de l'immeuble. Quand on a regardé, pour moi, ce n'est pas acceptable. Alors qu'on arrête de nous parler d'environnement, de circulation, de stationnement, quand on voit la ZAC, comment elle est saturée, le matin, le soir, et que c'est un vrai problème pour les riverains qui habitent aujourd'hui sur place.

J'ai une interrogation, puisqu'on n'a pas de plan, on n'a rien du tout. On est obligé de regarder de notre côté. Ce qui m'interroge aussi, c'est qu'on a un arbre remarquable, un marronnier sur la zone, et à savoir si ce marronnier va être touché ou pas ? Voilà aussi ma question. Puisqu'on n'a pas d'éléments, on va en fait à la pêche aux informations. Moi, ça me pose un problème. Ce que j'ai rappelé tout à l'heure sur d'autres dossiers, c'est aussi ça, la clarté et l'honnêteté. Quand on présente un dossier, là, il y a 282 000 euros qu'on récupère très bien, mais 61 logements. Quand on regarde au niveau cadastral les lots, ça inquiète. Soixante et un logements, mais c'est énorme.

Puisque les informations, on ne les a pas, moi, je vais les donner aux personnes qui nous regardent dans cette salle. En fait, c'est sur la rue Villeneuve, c'est l'enfilade de maisons derrière l'hôtel. Voilà où se trouve le secteur. Soixante et un logements, à mes yeux, c'est inacceptable. Ça aurait mérité une concertation, je pense, avec les riverains, vu les difficultés qu'on a sur le cadre de vie en ce moment à Bezons.

Ma question, aussi, cet arbre remarquable, il se situe, je pense que c'est sur un lot juste à côté, il n'est pas touché normalement, mais je me pose la question quand même. Et de fortes interrogations sur cette manière de faire comme d'habitude. Je vais être ironique aussi. Cet adjoint à l'urbanisme, où est-il dans cette salle ? Où est-il ? Voilà, merci.

Mme la Maire : D'autres questions ? Non ? Je conclus. D'accord. Je pense qu'il faut arrêter d'essayer de mettre le doute et d'essayer d'expliquer à la planète entière que ce qu'on fait, c'est... Voilà.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de référence cadastrale. Je n'ai pas lu toute la délibération, mais vous avez, au cinquième paragraphe, une précision où il est dit que c'est la section AK numéro T217.

(Intervention hors micro)

Vous avez passé votre séance à nous parler de manque de respect. Je ne vous ai pas interrompu, respectez ma prise de parole. Je disais, vous avez dit qu'il n'y avait pas de précision sur le dossier et qu'il n'y avait pas de référence cadastrale. Il est précisé qu'il s'agit de la référence AK numéro 217, 218, 219. Il y a un outil sur Internet accessible à tout public. Vous mettez la référence de cadastre et il vous sort le cadastre. Il n'y a aucune difficulté.

La superficie est relativement grande, puisqu'on parle de 1 422 m². Vous sembliez dire que c'est trop petit pour 61 logements. Non, ce n'est pas vrai. On est sur un R+4. C'est une information qui n'apparaît pas sur le dossier, mais que je peux vous communiquer. Je peux vous communiquer des éléments du dossier. Néanmoins, la délibération ne porte pas sur le projet. Vous n'êtes pas ici pour délibérer sur un projet immobilier. Vous êtes là pour délibérer sur une proposition de la fiscalité économique qui sera appliquée au projet. Le projet immobilier relève de la délégation de signature de l' élu en question, en l'occurrence madame la maire. Comme je l'ai toujours dit, j'assume pleinement la politique d'urbanisme qui est menée. À partir du moment où elle peut m'être reprochée, autant que je l'assume pleinement. Ici, il s'agit d'un R+4 qui est au pied du tram, en effet. L'arbre remarquable sera préservé, il n'y a pas d'inquiétude, quand on a travaillé sur le projet. Une crèche sera prévue en rez-de-chaussée de ce bâtiment. Il est prévu aussi un élargissement de la voirie, puisque nous avons de grosses difficultés à sécuriser la voirie quand les grands camions, notamment le camion poubelle qui tourne dans le virage entre le local de la RATP et derrière l'hôtel Ibis. À chaque fois, il est obligé de marcher sur le trottoir. Beaucoup de parents d'élèves nous ont demandé, par exemple, de mettre du mobilier urbain qu'on ne peut pas mettre, parce que si je mets du mobilier pour sécuriser les piétons, le camion poubelle ne passe pas. On profite de ce projet immobilier pour élargir d'ailleurs la voirie à ce niveau-là.

La délibération en question, qu'est-ce qui vous est demandé ? Ce n'est ni plus ni moins que l'application de la réglementation. C'est pour cela que ce n'est pas gentil, ce n'est pas agréable d'essayer de dire qu'il y a un truc bizarre, etc. Qu'est-ce qui se passe ? Quand vous construisez, vous avez une taxe d'aménagement que vous devez payer. Dans le cadre de la ZAC, la ZAC SÉQUANO n'est pas soumise à la taxe d'aménagement. C'est autre chose qui est soumis pour remplacer l'équivalent de la taxe d'aménagement. C'est une participation financière à la ZAC dont le montant doit être déterminé. Il n'a jamais été déterminé sur Bezons par le passé, dans le cas des projets immobiliers, et c'est le montant qui vient remplacer en quelque sorte la taxe d'aménagement.

Ce montant est déterminé, il doit être voté en conseil municipal pour être appliqué au projet immobilier. Ce montant est calculé sur la base de ce qui est prévu par la loi, c'est-à-dire qu'on ne peut prélever que ce dont on a besoin dans le cadre du programme des équipements publics. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas appliquer 20 %, si vous n'en avez besoin que de 15 %. C'est comme ça que c'est calculé. C'est pour ça qu'ils ont pris le montant, puisque l'ensemble des équipements publics ont déjà été réalisés. Mais vous pouvez participer à leur financement, même si c'est à posteriori. Ils ont pris le montant total, combien ça a coûté. Ils ont divisé par le nombre de mètres carrés développés et ça vous donne un prix au mètre carré que vous appliquez par la suite aux autres mètres carrés. C'est pour ça qu'on ne peut pas appliquer un montant d'équivalent de 20 %.

Néanmoins, nous, on a regardé ça parce qu'on voulait savoir un petit peu si on était perdant ou gagnant. Contrairement à ce que vous avez dit, Madame Noël, si le montant avait été voté par le passé, il aurait été appliqué à une fiscalité à 3 %, ce qui aurait représenté 40 000 euros. Si on avait appliqué une base de 2012, parce que la ZAC existe depuis de nombreuses années, si on avait appliqué le taux à 5 %, qui était la base de 2012, on serait passé à 20 euros le mètre carré, soit 67 348 euros. Si on appliquait la base de 2025, qui est une TA à 20 %, on aurait été à 105 euros le mètre carré, on aurait été à 353 579 euros.

J'ai demandé à ce qu'on applique le taux à l'équivalent de 20 %, mais on n'a pas le droit, puisqu'il faut appliquer le taux dont on a besoin lié aux équipements publics. C'est pour ça qu'on arrive sur un taux qui est intermédiaire et qui revient à 83 euros par mètre carré. Et on est à 279 495 euros. On ne fait qu'appliquer la réglementation.

Après, sur le fait qu'on puisse construire ou pas. Encore une fois, je l'ai dit, vous avez un plan local d'urbanisme, qu'il soit modifié ou pas, cela ne change rien du tout. Quand vous êtes au pied des transports en commun, vous ne pouvez pas refuser le développement de construction, puisque vous avez une obligation réglementaire qui s'impose à la collectivité, puisque la région Île-de-France développe du transport en commun, et vous avez l'obligation de créer du logement. Aujourd'hui, vous êtes à environ 150 mètres du tram et il y a une obligation de développer de la construction. On n'est pas sur un projet très dense, on est sur un R+4, qui sera d'ailleurs architecturalement très, très beau. J'en suis plutôt fière, puisqu'il aura une symbolique architecturale qui va définir l'entrée de la ville, et il y aura un équipement public, puisqu'il y a une crèche en rez-de-chaussée.

On va passer au vote.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des votes exprimés

APPROUVE la fixation du barème des participations constructeurs dans le cadre de la ZAC Bords de Seine.

Dossier n° 27 - Création d'un comité social territorial commun pour la commune et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bezons

Dossier n° 28 - Fixation du nombre de représentants au sein du Comité Social Territorial commun

M. Cuvillier : Je vous propose de faire le 27 et le 28 ensemble, comme ça, ils sont liés, et de voter ensuite en séparés.

Le Comité Social Territorial est une instance de dialogue social au sein de la fonction publique territoriale. Il remplace, pour rappel, les anciens comités techniques et traite des questions relatives à l'organisation des services, aux conditions de travail, à l'évolution des missions et au fonctionnement général de la collectivité.

Il vous est proposé deux choses sur les deux délibérations. Sur le dossier 27, de créer un CST commun Ville-CCAS qui permet à la fois d'assurer une cohérence de fonctionnement entre les deux structures. C'était déjà le cas actuellement, puisqu'ils partagent déjà une partie de l'organisation et des enjeux en matière de RH. Il est proposé de créer un CST commun Ville-CCAS. Dans la délibération numéro 28, il est proposé de fixer le nombre de représentants du personnel et de celui de représentant de la collectivité, sachant que le Comité Social Territorial est une instance qui doit être paritaire, avec les deux collèges. On a le choix de le fixer entre quatre et six. Nous proposons de mettre six membres de chaque collège et cela a été vu avec les organisations syndicales, qui sont d'accord pour cette proposition. À savoir que c'est la configuration actuelle du CST.

Mme la Maire : Est-ce que vous avez des questions ? Non. On passe au vote.

Pour le Dossier 27 :

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la création d'un Comité Social Territorial commun pour la commune et le Centre communal d'action sociale de Bezons.

Pour le dossier 28 :

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la fixation du nombre de représentants au sein du Comité Social Territorial commun.

Dossier n° 29 - Compte-rendu des décisions de gestion courante prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Noël.

Mme Noël : Merci. Alors, il y a deux choses. Est-ce qu'on pourrait avoir une explication un peu plus détaillée sur la demande de subvention de l'équipement de la police municipale, c'est-à-dire les 18 000 euros consacrés à l'achat de gilets pare-balles, avec caméras à l'intérieur de ces derniers, pour notre police municipale ? Quel est l'objectif ? Est-ce qu'on est sur de la prévention ? On est sûr de la surveillance ? On est sûr de quoi ? J'aimerais connaître un peu plus ce qui est derrière.

Je vais profiter de cela pour faire deux petites annonces. Demain, Journée de la terre, rendez-vous au Gerموir à partir de 14 h à 18 h, puisqu'aucune communication n'a été faite sur le site de la ville. Il y aura des ateliers de semis, de tomates, de rempotages d'orchidées, etc. Alors, soyons nombreux. Autre chose aussi, je suis très surprise de ne pas avoir reçu l'invitation pour la commémoration de dimanche. Je vous laisserai en fin de séance redire tout cela.

Je répète ma question. Quel est l'objectif, la volonté politique derrière l'achat de ces équipements de gilets par balle avec vidéo ? S'il vous plaît. Décision 048.

Mme la Maire : Madame Hamrouni.

Mme Hamrouni : J'aurais voulu avoir une précision sur la décision numéro 055 de décembre 2026 en ce qui concerne la caisse des écoles. J'aurais souhaité savoir si elle existe toujours, cette caisse des écoles.

Mme la Maire : Cela reste une coquille vide, parce que depuis sa suppression, on doit la tenir en vie pendant deux ou trois ans. C'est ça ? Trois ans. Mais c'est une coquille vide.

D'autres questions sur les décisions de gestion courante ? Non ? On conclut.

M. Rebagliato : Concernant l'achat, c'est une demande de subvention. On précise bien, si vous avez bien lu le dossier. C'est une demande de subvention FIPD qui concerne l'achat de gilets par-balles et de caméras-piétons. Rien d'exceptionnel. C'est de la protection des agents. Nous recrutons de nouveaux agents. Il faut les équiper avec du matériel de protection : gilets par-balles et caméras. Les caméras sont totalement classiques et banales, ce sont des caméras-piétons portées par la police nationale et même par le SDIS 95, qui en a fait l'expérience et qui porte désormais, pour leurs interventions de pompiers, des caméras-piétons. Rien d'exceptionnel.

Mme la Maire : Merci, Monsieur Rebagliato. Comme vient de le rappeler M. Beyria, contrairement à ce que vous dites, la Ville a bien fait une communication concernant la journée de la terre et les événements au Gerموir.

Sur la demande de subvention pour la police municipale, c'est l'équipement traditionnel et habituel. Rien d'extraordinaire. Vous voyez nos policiers municipaux, ils sont toujours équipés d'éléments de protection. Je rappelle juste l'importance de la caméra-piéton, puisque cela sécurise les interventions de police, que ce soit pour l'agent lui-même ou pour la personne qui serait éventuellement interpellée ou en tout cas

questionnée sur un fait sur l'espace public.

J'ai une annonce qui n'appelle pas de commentaire, qui est traditionnelle, liée au renouvellement de mandat et au renouvellement d'équipe d'administration. La directrice générale adjointe, Isabelle Courté, a été déchargée de ses fonctions et il y aura un recrutement prochainement sur cette direction générale.

Je vous remercie, je vous souhaite de passer de bonnes vacances et à bientôt.

La séance est levée.